LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● KARIM ZAGHIB ET LE DÉFI DES BATTERIES :

L'Algérie veut passer de la richesse minière à la souveraineté technologique

(Pages 8 et 9)



● LE PRÉSIDENT TEBBOUNE :

« Nous tâcherons de trouver avec les nouveaux élus une nouvelle formule pour les lois sur la commune et la wilaya »

(Page 3)



ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE

Les Algériens choisissent leurs élus de proximité

Les Algériens étaient hier au rendez-vous aux bureaux de vote, pour choisir leurs représentants aux Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), pour un mandat de cinq ans.
Un rendez-vous électoral majeur, le plus proche du citoyen. Car si l'élection présidentielle décide de l'avenir du pays, les élections locales décident de l'avenir du quartier, de la commune, de la wilaya : la route, l'école, l'eau, l'éclairage, le marché, le transport, la propreté.
C'est là que la démocratie se vit au quotidien.
Ce nouveau rendez-vous électoral représente une étape cruciale dans le processus de consécration de la démocratie participative, en vue de renforcer la confiance entre le citoyen et les institutions élues, chargées de servir les Algériens et de traduire leurs aspirations en matière de développement en réalité palpable.

(Lire en Page 4









● ACCORD D'ASSOCIATION ALGÉRIE-UE

Les dysfonctionnements dans la mise en œuvre de l'accord imposent une redéfinition des règles du partenariat

(P5)

● LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AHMED ATTAF :

« La Palestine est une cause centrale et cruciale constituant un élément essentiel de l'équation de la sécurité et de la stabilité régionales »

(P12)

Le Tribunal rejette la demande de l'Argentine contre les forages pétroliers britanniques près des Malouines



Le Tribunal international du droit de la mer a rejeté samedi la demande de l'Argentine visant à obtenir des mesures conservatoires pour suspendre les forages pétroliers autorisés par le Royaume-Uni à proximité des îles contestées des Malouines, connues en Argentine sous le nom d'Islas Malvinas. Par une décision adoptée à 18 voix contre 3, le tribunal, dont le siège est à Hambourg, a estimé qu'il n'existait pas de fondements suffisants permettant d'établir la compétence d'un tribunal arbitral qui doit être constitué en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

« Les dispositions invoquées par le demandeur ne semblent pas, à première vue, constituer un fondement de compétence pour le tribunal arbitral constitué en vertu de l'annexe VII », indique la décision.

L'Argentine avait demandé à empêcher le lancement de nouveaux forages et l'installation d'infrastructures de production dans le cadre du projet pétrolier Sea Lion, ainsi que l'octroi de nouvelles autorisations d'exploitation des ressources dans les eaux contestées.

Le tribunal a pris note des assurances données par le Royaume-Uni selon lesquelles les forages ne commenceraient pas avant le mois de mars prochain et l'extraction avant mars 2028, et qu'aucune nouvelle licence ne serait accordée dans le cadre du régime d'octroi de licences suspendu.

Il a souligné que la Convention reste applicable dans les zones maritimes contestées et a encouragé les deux pays à coopérer afin de constituer rapidement le tribunal arbitral.

Le tribunal a précisé que sa décision ne préjuge ni de la compétence du tribunal arbitral, ni de la recevabilité des revendications de l'Argentine, ni du fond de l'affaire.

Le projet Sea Lion est exploité par Navitas Petroleum, qui détient une participation de 65 %, tandis que Rockhopper Exploration possède les 35 % restants. En 1982, l'Argentine et le Royaume-Uni se sont livrés une guerre de 74 jours au sujet des îles Malouines, qui s'est achevée par le retrait de l'Argentine et le maintien des îles sous contrôle britannique.

Cérémonies du sommet en 2027 de l'UA : les États non africains et les institutions internationales invités



La Commission de l'Union africaine a annoncé, dans un communiqué de presse du 28 novembre 2026, l'invitation des représentants des États non africains et des institutions internationales accréditées auprès de l'organisation aux cérémonies officielles de la 50e session ordinaire du Conseil exécutif et de la 40e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, prévues en janvier 2027 dans la capitale éthiopienne. Selon le communiqué, les cérémonies d'ouverture et de clôture du Conseil exécutif se tiendront les 27 et 28 janvier 2027, tandis que celles de la Conférence de l'Union africaine sont programmées les 30 et 31 janvier 2027 à Addis-Abeba. Dans sa communication adressée aux missions permanentes des États non africains et aux institutions internationales accréditées auprès de l'UA, la Commission précise que leur participation est limitée aux cérémonies d'ouverture et de clôture des réunions. « Les Missions permanentes des pays non-africains et les Institutions internationales accréditées auprès de l'Union africaine sont uniquement invitées à assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture des réunions de l'Union africaine », indique le communiqué.

La Commission précise également que les invitations sont strictement adressées aux chefs des missions diplomatiques et des institutions internationales concernées.

Le document fixe le format de participation à « 1 + 0 », correspondant à un seul représentant, sans accompagnateur. Cette disposition encadre la représentation des partenaires internationaux lors des cérémonies officielles et distingue leur participation de celle des États membres de l'Union africaine aux travaux institutionnels.

La communication a été adressée aux missions permanentes des États non africains et aux institutions internationales accréditées auprès de l'UA à Addis-Abeba. Des copies ont également été transmises aux missions permanentes des États membres, à la Direction du protocole et au Service de la sécurité de l'Union africaine.

La 50e session ordinaire du Conseil exécutif et la 40e session ordinaire de la Conférence constituent deux rendez-vous institutionnels majeurs du calendrier de l'Union africaine.

La Commission n'a toutefois communiqué, dans ce document, aucun détail supplémentaire sur les thèmes qui seront examinés au cours de ces sessions.

France : la CGT dépose un préavis de grève de quatre jours à Aéroports de Paris du 17 au 20 décembre

Le syndicat CGT d'Aéroports de Paris a annoncé le dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel de l'entreprise, pour une période de quatre jours, du jeudi 17 décembre 2026 à 5 heures au dimanche 20 décembre à minuit, selon un communiqué.

Cette mobilisation annoncée vise à obtenir des avancées sur trois principaux points : la revalorisation des indemnités de déplacement et de transport, le renforcement des effectifs et la mise en place d'un dispositif de recours pour les salariés confrontés à une perte temporaire ou définitive de leur badge d'accès. La CGT demande une revalorisation de 20 % de l'IDT, avec de nouveaux montants fixés à 71 euros pour l'IDT1, 84 euros pour l'IDT2 et 118 euros pour l'IDT3. Le syndicat réclame également le versement de cette indemnité sur 12 mois, ainsi que l'octroi d'une prime carburant de 1 000 euros. Ces revendications visent notamment à répondre aux préoccupations des salariés concernant leurs frais de déplacement et leurs conditions de rémunération.

La CGT demande également le pourvoi immédiat des postes actuellement vacants dans l'ensemble des directions d'Aéroports de Paris. Selon le syndicat, ces recrutements permettraient d'absorber la charge de travail identifiée par les salariés et de répondre aux besoins des différents services.

La troisième revendication porte sur la création d'une commission de recours destinée à permettre le maintien dans l'emploi des personnels susceptibles de perdre temporairement ou définitivement leur badge d'accès. Le préavis couvre la période du 17 au 20 décembre, soit quatre jours, à quelques jours des fêtes de fin d'année. La CGT indique avoir déposé ce préavis conformément aux dispositions des articles L. 2512-1 et suivants du Code du travail, d'après le communiqué.

Centre de sécurité maritime de l'UE : six pirates armés auraient abordé un navire marchand dans le golfe d'Aden



Six pirates armés auraient abordé un navire marchand dans le golfe d'Aden, au large de la Somalie, samedi, a indiqué le Centre de sécurité maritime de l'océan Indien (MSCIO), qui relève de l'opération navale européenne Atalanta. Dans une alerte, le centre a précisé que l'incident s'était produit vers 6h55 GMT, à environ 120 milles nautiques au nord-ouest de la ville portuaire somalienne de Bosaso.

L'équipage du navire se serait réfugié dans la citadelle, un compartiment sécurisé conçu pour protéger les membres d'équipage lors d'incidents de piraterie ou d'attaques armées. Aucun blessé n'a été signalé jusqu'à présent. « L'opération ATALANTA enquête », a indiqué le centre. Le MSCIO a également recommandé aux navires naviguant dans la zone de maintenir un niveau de vigilance élevé, de respecter les procédures de sécurité maritime et de signaler immédiatement toute activité suspecte.

L'alerte ne précise pas le nom du navire, son pavillon ni le nombre de membres d'équipage présents à bord.

Japon : un employé de l'armée américaine arrêté pour suspicion d'intrusion à Okinawa

La police japonaise a arrêté vendredi un employé de l'armée américaine âgé de 46 ans, après qu'un résident de la ville d'Okinawa a contacté les forces de l'ordre vers minuit pour signaler la présence suspecte d'un individu.

Eugene Anderson est soupçonné d'être entré illégalement dans l'appartement d'un homme âgé d'une trentaine d'années. Les policiers l'ont retrouvé à proximité des lieux et ont indiqué avoir détecté une odeur d'alcool dans son haleine.

Anderson a reconnu s'être rendu à l'appartement pour récupérer ses effets personnels, mais a nié avoir tenté d'y pénétrer, selon l'agence de presse Kyodo.

Les militaires américains stationnés à Okinawa avaient fait l'objet de restrictions de sortie pendant 30 jours à compter du 9 octobre, après l'arrestation d'un Marine américain soupçonné de vol et de meurtre dans la préfecture.

Une série d'incidents liés à la consommation d'alcool survenus durant cette période a entraîné une prolongation des restrictions pour les militaires de rang inférieur.

Ces restrictions ne s'appliquent toutefois pas aux employés civils de l'armée américaine.

Afghanistan : une explosion fait au moins sept morts



Une explosion survenue samedi dans une maison située à proximité d'un collège, dans la province de Kunar, au nord-est de l'Afghanistan, a fait au moins sept morts parmi les élèves et 97 blessés, selon les médias locaux. La majorité des blessés ont été transportés à l'hôpital régional de Nangarhar, d'après Hurriyat Radio, citant Samiul Haq Haq Bayan, directeur de l'information et de la culture de la province de Kunar. Selon ce responsable provincial, des explosifs entreposés dans cette maison à des fins d'exploitation minière étaient également utilisés dans le cadre de travaux sur la route reliant Kunar à Nuristan. L'explosion aurait également endommagé plusieurs habitations situées à proximité.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE :

« Nous tâcherons de trouver avec les nouveaux élus une nouvelle formule pour les lois sur la commune et la wilaya »

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué, hier, qu'un travail sera mené avec les nouveaux élus afin de trouver une nouvelle formule pour les lois relatives à la commune et à la wilaya.

Dans une déclaration à la presse après avoir accompli son devoir électoral au centre de vote de l'Ecole primaire Ahmed-Aroua de Bouchaoui (Ouest d'Alger), dans le cadre des élections locales du 28 novembre, accompagné de sa famille, le président de la République a dit : "Nous tâcherons de trouver, avec les nouveaux élus, une nouvelle formule pour les lois relatives à la commune et à la wilaya".

Les dernières statistiques concernant les candidats montrent que la nouvelle génération est arrivée à un niveau de prise des responsabilités et nous veillerons à leur confier de plus grandes responsabilités dans les communes et les wilayas", a affirmé le président de la République.

Il a en outre remercié tous les candidats pour les efforts qu'ils ont déployés afin de gagner la confiance des citoyens, estimant que le niveau d'instruction, les diplômes universitaires et l'âge des candidats sont de "bon augure pour ces élections".

Il a, par la même occasion, souligné que l'Assemblée populaire communale (APC) est "la cellule de base de l'Etat, où la volonté populaire se matérialise grâce à des capacités exécutives et de gestion", ajoutant qu'"il en va de même pour l'Assemblée populaire de wilaya (APW)".

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a accompli, samedi, son devoir électoral au centre de vote Ahmed-Aroua de Bouchaoui (Ouest d'Alger), dans le cadre des élections locales du 28 novembre 2026.

Ainsi, l'épouse du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a accompli, hier, son devoir électoral dans le cadre des Locales du 28 novembre, au centre de vote de l'école primaire "Ahmed-Aroua" à Bouchaoui (Alger-Ouest). Pour leur part, les deux filles du président de la République ont accompli leur devoir électoral dans le même centre de vote.

AZOUZ NASRI ET KHALIDA BOUFEDECHE ACCOMPLISSENT LEUR DEVOIR ÉLECTORAL À ALGER

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a accompli, ce samedi, son devoir électoral à l'école Ibn Rochd de Draria (Alger), dans le cadre des élections locales du 28 novembre.

De son côté, Mme Khalida Boufedeche a appelé hier, à une forte participation aux élections locales, rappelant que le vote est une responsabilité nationale. La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mme Khalida Boufedeche, a accompli son devoir électoral samedi 28 novembre 2026 au centre de vote de l'école de la chahida Hassiba Ben Bouali, dans la commune de Bordj El Bahri (Alger), dans le cadre des élections locales portant renouvellement des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW).

À l'issue de son vote, la présidente de l'APN a affirmé que sa participation à ce scrutin découle de sa conviction profonde que l'acte électoral n'est pas un simple droit constitutionnel, mais également une responsabilité nationale permettant à chaque citoyen de contribuer au choix de ses représentants et de participer à l'édification d'institutions fortes tirant leur légitimité de la volonté populaire.

UN RENDEZ-VOUS DANS LE SILLAGE DES RÉFORMES

Dans ce contexte, Mme Khalida Boufedeche a précisé que ce rendez-vous électoral s'inscrit dans le sillage des réformes politiques et institutionnelles engagées par le président de la République, visant à renforcer la pratique démocratique et à consolider les passerelles de confiance entre le citoyen et ses institutions, de manière à renforcer l'État des institutions et à promouvoir la participation à la gestion des affaires publiques.

Elle a également exprimé sa satisfaction quant aux conditions dans lesquelles se déroule cette échéance électorale, saluant les efforts des institutions, des instances et de tous les acteurs ayant contribué à réunir les conditions idoines pour la réussite de ce rendez-vous démocratique.

La présidente de l'APN a saisi cette occasion pour lancer un appel aux citoyennes et aux citoyens afin qu'ils se rendent massivement aux urnes et participent activement au choix de leurs représentants. Elle a souligné que l'enjeu dépasse la simple élection des membres des assemblées locales pour englober l'avenir des institutions élues, l'impulsion de la dynamique du développement local et le renforcement de leur capacité à répondre aux préoccupations et aux aspirations des citoyens.

Dr Khalida Boufedeche a conclu sa déclaration en réaffirmant que la participation populaire constitue le pilier fondamental pour consolider la légitimité des institutions élues et enraciner la pratique démocratique.

BOUSLIMANI : « LE CITOYEN ALGÉRIEN CONSCIENT DE L'IMPORTANCE DES ÉLECTIONS »

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani, a souligné, hier, l'importance que revêtent les élections locales pour le citoyen algérien, qui est pleinement conscient que l'amélioration des conditions de vie commence à partir de la commune en élisant les meilleurs candidats.

Dans une déclaration à la presse après avoir accompli son devoir électoral à l'Ecole Tahar-Belakhdar, dans la commune de Staoueli (ouest d'Alger), dans le cadre des élections locales, M. Bouslimani a indiqué que ces échéances revêtent une importance particulière, car permettant de «choisir les candidats les plus à même d'améliorer le cadre de vie», appelant les citoyens, notamment les jeunes, à voter massivement.

«Le citoyen algérien est pleinement conscient que l'amélioration des conditions de vie commence à la base, c'est-à-dire à partir de la commune», a-t-il ajouté. Les électeurs des zones reculées relevant de la daïra frontalière dans le grand-Sud notamment à El-Borma (wilaya d'Ouargla) et dans d'autres regions de notres pays, ont commencé mercredi dernier, à voter, dans le cadre des élections pour le renouvellement des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), avec un avancement réglementaire de 72 heures de la date du scrutin.

Dans ce contexte, les électeurs de plusieurs zones éloignées, notamment El-Guelta, Bir-Rekaïz, Bir-Ahmed, Lahrèche, Bir-Koulas et In-Amghar, ont commencé à voter, en présence des représentants des listes candidates et des personnes et des agents habilités, dans de bonnes conditions organisationnelles.

Dans des impressions recueillies par l'APS, plusieurs électeurs ont exprimé leur satisfaction quant aux conditions dans lesquelles se déroule l'opération de vote, et ont affiché l'espoir de voir les membres élus des APC et des APW prendre en charge leurs préoccupations et répondre à leurs aspirations en matière de développement.

Le corps électoral porté sur les listes des bureaux itinérants compte 8.496 inscrits, répartis sur six (6) bureaux de vote itinérants.

Aussi, 72 encadreurs ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'opération électorale, a indiqué le coordinateur de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saïd Benberdi, soulignant que les moyens et équipements nécessaires ont été mis à disposition pour permettre aux électeurs des zones reculées d'accomplir leur devoir civique dans de bonnes conditions.

La wilaya d'Ouargla compte un corps électoral de 216.074 inscrits, répartis sur 92 centres électoraux coiffant 531 bureaux de vote, déployés à travers les huit (8) communes de la wilaya.

Pas moins, de 6.832 encadreurs ont été mobilisés pour superviser l'opération, selon les données de l'ANIE.

Hamza B.



LA CONJONCTURE

Par Saïd B.

Pour la réalisation d'une centrale électrique en Côte d'Ivoire: opération exportation des équipements de Sonelgaz International

A la fin du mois de mars dernier, le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables a annoncé, dans un communiqué, la création de Sonelgaz International. Le ministère a précisé que cette nouvelle entité énergétique s'inscrit dans le cadre de la « mise en œuvre des orientations stratégiques du président de la République algérienne, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à consolider une économie nationale diversifiée et intégrée aux dynamiques régionales et internationales ». Dans cet ordre d'idées, la société Sonelgaz International a entamé, au port d'Alger, l'opération d'exportation et d'expédition de turbines, de matériels et d'équipements destinés à la réalisation d'une centrale de production d'électricité et au renforcement du réseau de distribution électrique en Côte d'Ivoire, dans le cadre de la concrétisation de contrats stratégiques de coopération conclus par cette filiale du groupe Sonelgaz avec la société Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies). Il convient de faire remarquer que cette opération, première du genre pour l'acheminement par voie maritime à l'étranger d'équipements d'une centrale électrique algérienne, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer la coopération énergétique entre l'Algérie et les pays africains et à promouvoir le partenariat économique et commercial dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Dans ce cadre, le directeur général de Sonelgaz International, Yazid Djellouli, a indiqué que cette opération s'inscrit dans la mise en œuvre des accords commerciaux signés récemment par l'entreprise à Abidjan avec la société ivoirienne CI-Energies, portant sur la réalisation d'une centrale électrique d'une capacité de 40 MW dans la ville de San-Pédro, ainsi que sur la fourniture de matériels et d'équipements électriques destinés à soutenir le réseau de distribution et à améliorer les infrastructures électriques en Côte d'Ivoire. M. Djellouli a qualifié le lancement de l'expédition des équipements d'"étape historique", précisant que les équipes chargées de la réalisation entameront les travaux de construction de la centrale de San-Pédro dès l'arrivée des équipements, l'accomplissement des formalités douanières et leur acheminement vers le site du projet. Le directeur général de Sonelgaz International, Yazid Djellouli, a ajouté que le délai de réalisation de la centrale est estimé entre trois et quatre mois. Ce projet constitue le premier contrat commercial de Sonelgaz International concrétisé dans le cadre de ses activités en Afrique, reflétant ainsi la volonté du groupe d'élargir sa présence sur les marchés africains et d'exporter son expertise et ses capacités techniques dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité, a-t-il souligné. De son côté, le directeur central du transport à Sonelgaz-Services, Khiar Sidali, a mis en avant la contribution de cette filiale à l'opération d'exportation, à travers la prise en charge du transport des matériels et équipements, leur préparation et leur conditionnement conformément aux normes requises, en vue de leur expédition par voie maritime vers le port de San Pédro, en Côte d'Ivoire. Il a précisé que cette contribution s'inscrit dans le cadre de la coordination entre les différentes filiales du groupe Sonelgaz, afin de garantir les conditions logistiques et techniques nécessaires à la réussite de l'opération d'exportation et à la concrétisation du projet dans les délais impartis.

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE

Les Algériens choisissent leurs élus de proximité

Les Algériens étaient hier au rendez-vous aux bureaux de vote, pour choisir leurs représentants aux Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), pour un mandat de cinq ans. Un rendez-vous électoral majeur, le plus proche du citoyen. Car si l'élection présidentielle décide de l'avenir du pays, les élections locales décident de l'avenir du quartier, de la commune, de la wilaya : la route, l'école, l'eau, l'éclairage, le marché, le transport, la propreté. C'est là que la démocratie se vit au quotidien.

Ce nouveau rendez-vous électoral représente une étape cruciale dans le processus de consécration de la démocratie participative, en vue de renforcer la confiance entre le citoyen et les institutions élues, chargées de servir les Algériens et de traduire leurs aspirations en matière de développement en réalité palpable.

UNE PARTICIPATION EN PROGRESSION DANS L'APRÈS-MIDI

Le taux de participation préliminaire aux élections locales du 28 novembre a atteint, à 16h00, 21,90 % pour les Assemblées populaires communales (APC) et 20,91 % pour les Assemblées populaires de wilaya (APW), a indiqué, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), M. Saad Arous. Un taux en nette progression par rapport à la mi-journée. Pour rappel, le taux de participation à 12h00 était de 9,16 % pour les APC et 8,76 % pour les APW.

En quatre heures, plus de 12 points ont été gagnés, signe d'une affluence plus importante en début d'après-midi, comme c'est traditionnellement le cas lors des scrutins en Algérie, où de nombreux électeurs se déplacent après la prière et dans l'après-midi.

L'ANIE devrait annoncer dans la soirée le taux de participation définitif, à la clôture des bureaux de vote, avant le début du dépouillement et de la centralisation des résultats.

UN CORPS ÉLECTORAL DE 24,2 MILLIONS D'ÉLECTEURS

Lors d'une conférence de presse animée au Centre international des conférences (CIC) Abdelatif Rahal, M. Arous a indiqué que le corps électoral national s'élève à 24.236.959 électeurs, dont 13.001.832 hommes et 11.235.127 femmes. Le corps électoral est réparti à travers 13.660 centres de vote et 63.378 bureaux de vote, répartis sur les 1.541 communes au niveau du territoire national.

Les électeurs étaient appelés à choisir parmi 6.052 listes de candidats, dont 428 listes pour les APW et 5.624 pour les APC. Ces listes se répartissent entre 5.765 listes présentées par des partis politiques, 24 listes de coalition et 263 listes indépendantes.

Des chiffres qui traduisent une compétition réelle, pluraliste, ouverte. Partis historiques, formations nouvelles, coalitions locales, candidats indépendants : toutes les sensibilités ont pu se présenter. C'est la preuve que la scène politique locale reste vivante, diverse et enracinée dans les territoires.

UN SCRUTIN À LISTES OUVERTES

Les membres des APC et des APW sont élus pour un mandat de cinq ans, à l'issue d'un scrutin organisé selon le mode de représentation proportionnelle sur des listes ouvertes.

Concrètement, les sièges des circonscriptions électorales sont répartis entre les listes concurrentes en fonction du nombre de voix exprimées en faveur de chacune d'elles, compte tenu du seuil fixé par la loi.

Autre particularité : l'électeur n'est pas tenu d'établir un classement préalable des noms figurant sur une liste donnée. Il est également libre de cocher le nom d'un ou de plusieurs candidats figurant sur la liste qu'il a choisie.

C'est le vote préférentiel. L'électeur ne vote pas seulement pour une liste, il choisit des personnes. Il peut mettre en avant le candidat qu'il connaît, en qui il a confiance, celui qui habite son quartier, qui connaît ses problèmes. C'est une forme de démocratie directe à l'intérieur de la démocratie représentative.

UNE CAMPAGNE DE VINGT JOURS, DANS LE CALME

La campagne électorale, qui s'est étalée sur vingt jours et a pris fin mardi, a été marquée par l'organisation d'un nombre important de meetings populaires et de rencontres de proximité à travers le territoire national, permettant aux partis politiques et aux représentants des listes électorales indépendantes d'aller à la rencontre des citoyens.

De l'Est à l'Ouest, du Nord au Grand-Sud, les candidats ont sillonné les marchés, les cités, les villages, les places publiques. Ils ont présenté leurs programmes, écouté les doléances, débattu avec les habitants.

De manière générale, les discours prononcés par les animateurs de cette campagne ont été axés sur la nécessité de servir le citoyen, l'importance d'élargir les prérogatives des assemblées élues et l'urgence de moderniser les modes de gestion au niveau local. Les intervenants ont encouragé, entre autres, la mise en branle d'une dynamique de développement, prenant en considération les spécificités



locales et les besoins du marché. Fini le temps des promesses générales. Les électeurs veulent du concret : une commune bien gérée, un budget transparent, des projets qui aboutissent, une administration qui répond vite. Les candidats l'ont bien compris, et leurs discours se sont concentrés sur la proximité, la compétence et la redevabilité.

Point important souligné par l'ANIE : les animateurs de cette campagne ont largement respecté les règles d'éthique régissant les pratiques électorales.

Dans son bilan, l'Autorité a affirmé que « les candidats en lice ont fait preuve d'une grande conscience politique nationale et d'un respect de l'éthique de la campagne électorale », ajoutant que celle-ci « s'est déroulée dans un climat serein et qu'aucun dépassement n'a été enregistré dans le discours politique ».

Un climat serein, sans dérapage, sans violence verbale. C'est un signe de maturité politique, et une condition essentielle pour que le débat démocratique reste constructif.

UNE ORGANISATION MINUTIEUSE

Bien avant le coup d'envoi de la campagne, l'ANIE avait pris les dispositions nécessaires en vue de garantir le bon déroulement du scrutin, dans le respect de la législation en vigueur. Formation du personnel des bureaux de vote, mise au point de plateformes numériques dédiées au recensement et à la centralisation des résultats, simulations en prévision du jour du vote et gestion des circuits des bureaux itinérants, sont autant d'actions menées par cet organisme dans le but d'assurer le bon déroulement de l'opération électorale.

Car organiser une élection pour 24 millions d'électeurs, c'est une opération logistique immense.

Pour l'encadrement de l'opération électorale, un total de 828.836 encadreurs a été mobilisé, dont 760.536 encadreurs ont été affectés aux bureaux de vote et 68.300 aux centres de vote.

Concernant la supervision, le nombre de représentants des partis politiques et des listes indépendantes légalement habilités au niveau des centres et des bureaux de vote a atteint 194.979 observateurs, répartis entre 41.280 observateurs au niveau des centres de vote et 153.699 observateurs au niveau des bureaux de vote.

Près de 195.000 observateurs des partis et des listes : c'est la garantie d'un scrutin transparent, où chaque étape, du vote au dépouillement, est suivie par les concurrents eux-mêmes.

Lors d'une rencontre nationale de formation organisée mardi, dans le cadre de la finalisation des préparatifs, le président de l'ANIE, Saad Arous, a salué « les efforts consentis » par les différents intervenants, tout en rappelant que « la garantie de l'intégrité du processus électoral exige une parfaite maîtrise de toutes ses étapes, depuis la convocation du corps électoral jusqu'aux opérations de vote, de dépouillement, de recensement et de centralisation des résultats ». Dans ce contexte, il a salué « le rôle central que joue le secteur de la justice aux différentes étapes du processus électoral, à travers la présidence des commissions communales de révision des listes électorales, l'examen des recours et des appels relatifs aux dossiers de candidature, ainsi que la présidence des commissions électorales communales et de wilaya, jusqu'à l'établissement des procès-verbaux qui en résultent ».

La justice, garante de la régularité. L'ANIE, garante de l'organisation. Les citoyens, garants de la légitimité par leur vote.

LE VOTE ANTICIPÉ DANS LE GRAND-SUD

À noter que les opérations de vote ont débuté mercredi dans les zones couvertes par les bureaux itinérants déployés à travers les wilayas du Sud du pays, où le vote est avancé de 72 heures conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le Grand-Sud, où les distances sont immenses et les populations éloignées, les bureaux itinérants sont indispensables. Ils vont à la rencontre de l'électeur, dans les campements, les oasis, les zones isolées, pour que personne ne soit exclu du scrutin à cause de la distance.

Les APC et les APW ne sont pas des institutions décoratives. Ce sont elles qui gèrent la vie quotidienne des citoyens.

La commune décide de l'état civil, de l'hygiène, de l'éclairage public, des marchés, des écoles primaires, des routes communales, de l'aide sociale. La wilaya décide des investissements, des infrastructures, du développement économique local, de la santé, de l'enseignement secondaire, de l'aménagement du territoire.

Élire un bon président d'APC, c'est choisir celui qui saura débloquer un projet d'eau potable, réhabiliter un quartier, attirer un investisseur, créer des emplois pour les jeunes.

C'est pour cela que la participation à ces élections locales est aussi importante que celle aux scrutins nationaux. C'est là que le citoyen peut mesurer, directement, l'impact de son vote.

Ces élections interviennent aussi à un moment clé : l'Algérie est engagée dans un vaste programme de développement local, de numérisation de l'administration, de réforme des finances locales et de renforcement des prérogatives des élus.

Les nouvelles assemblées auront la responsabilité de mettre en œuvre ces réformes sur le terrain, de moderniser la gestion, de lutter contre la bureaucratie et de rapprocher l'administration du citoyen.

Le vote d'hier n'était donc pas une simple formalité. C'était le choix des femmes et des hommes qui, pendant cinq ans, porteront le développement de chaque commune et de chaque wilaya.

Après le dépouillement, le recensement et la centralisation des résultats, l'ANIE annoncera les résultats préliminaires. Puis viendra le temps de l'installation des nouvelles assemblées, de l'élection de leurs présidents et de l'élaboration de leurs premiers plans de développement.

Pour des millions d'Algériens, l'espoir est le même : que ces nouveaux élus soient à la hauteur de la confiance placée en eux, et que la démocratie locale devienne, une réalité palpable dans chaque quartier, chaque village, chaque ville du pays.

Hamza B.

ACCORD D'ASSOCIATION ALGÉRIE-UE

Les dysfonctionnements dans la mise en œuvre de l'accord imposent une redéfinition des règles du partenariat

Plus de vingt ans après sa signature, l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) ne reflète plus la réalité des relations économiques entre les deux parties, ni les profondes et qualitatives transformations qu'a connues l'économie algérienne durant cette période, d'autant que sa mise en œuvre reste marquée par des dysfonctionnements et des déséquilibres qui se sont traduits par l'absence d'investissements productifs et de transfert de technologie, ainsi que par la faiblesse des partenariats industriels.

Les déclarations du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, lors d'une conférence de presse qu'il a animée jeudi, au sujet des dysfonctionnements qui caractérisent la mise en œuvre de cet accord, mettent en évidence l'élargissement du fossé entre les objectifs censés être atteints dans le cadre de ce partenariat, notamment au regard du grand écart entre le volume des investissements européens en Algérie et celui des échanges commerciaux, et des obstacles auxquels se heurtent actuellement les produits algériens pour accéder aux marchés européens.

Les données présentées par M. Attaf sont éloquentes: le volume des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE a atteint 1.063 milliards de dollars depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2005, tandis que les investissements européens en Algérie n'ont pas dépassé 17 milliards de dollars durant la même période. Ce paradoxe révèle que la densité des échanges commerciaux ne s'est pas traduite, comme attendu, par des investissements productifs, des partenariats industriels ou un transfert de technologie.

Conclu dans un contexte exceptionnel, marqué par la volonté de l'Algérie de dépasser les séquelles d'une décennie difficile et de retrouver sa place sur la scène internationale, cet accord se trouve aujourd'hui confronté à une nouvelle réalité, caractérisée par l'émergence d'une base productive nationale plus diversifiée et par des exportations hors hydrocarbures en quête de débouchés plus larges sur les marchés internationaux, en particulier le marché européen.

Toutefois, pour comprendre ce bilan, il convient de revenir sur les circonstances qui ont entouré la conclusion de cet accord. L'Algérie qui l'a signé en avril 2002, avant son entrée en vigueur en septembre 2005, n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Le pays sortait encore d'une décennie de terrorisme et d'une crise multidimensionnelle, ainsi que d'une situation d'isolement qui avait affecté ses relations extérieures et sa position dans l'économie internationale.

La dimension politique de l'accord était fortement présente dans les négociations qui l'ont précédé, celui-ci étant considéré comme l'un des instruments d'ouverture sur l'espace européen, alors que l'Algérie ne disposait pas encore des conditions économiques et productives nécessaires pour tirer pleinement profit des avantages commerciaux censés être offerts par cet accord.

Mais la donne a considérablement changé aujourd'hui. L'Algérie n'est plus uniquement un pays exportateur d'hydrocarbures. Plusieurs secteurs industriels et agricoles se sont imposés de manière notable dans le commerce extérieur au cours des six dernières années, à l'instar de la sidérurgie, du ciment, des matériaux de construction, des produits agricoles et des produits halieutiques.

Cette évolution reflète l'ambition économique croissante de l'Algérie, qui ne se limite plus à approvisionner les marchés intérieurs ou à exporter les excédents, mais s'oriente vers la création d'entreprises productives et capables de soutenir la concurrence à l'international et de contribuer à réduire la dépendance aux hydrocarbures.

Cependant, le paradoxe réside dans le fait que cette évolution des capacités d'exportation ne s'est pas accompagnée d'une amélioration équivalente des conditions d'accès au marché européen, certains produits algériens étant désormais confrontés à des mesures commerciales et à des restrictions réglementaires injustes et unilatérales, qui soulèvent des interrogations quant au respect de l'esprit de l'accord d'association et du principe d'égalité des chances.

DES PRESSIONS FRANÇAISES MALVEILLANTES DANS LES ARCANES DE L'UNION EUROPÉENNE

Il s'agit d'une véritable guerre menée contre les exportations algériennes hors hydrocarbures au niveau de l'Union européenne, sous l'impulsion malveillante de la France, ciblant notamment le rond à béton, le ciment, les différents matériaux de construction, ainsi que les produits agricoles et les produits halieutiques en provenance d'Algérie, qui s'imposent, à présent, sur les marchés européens.

Plus largement, la partie française exerce également des pressions pour empêcher la tenue du Conseil d'association chargé du suivi de l'accord, qui ne s'est pourtant pas réuni depuis 2020, et ce, pour éviter l'examen de ces dossiers afin d'aboutir à une modification de l'accord.

A ce propos, le ministre d'Etat a affirmé que "s'il existe des divergences de points de vue et des griefs d'une partie à l'égard de l'autre, le cadre naturel pour les traiter est la table du dialogue institutionnel, et non les tribunes médiatiques, les fuites dans la presse ou les agissements unilatéraux".

En revanche, le marché algérien demeure une destination importante pour les produits européens, ce qui fait de l'équilibre dans le bénéfice des avantages commerciaux l'une des principales questions devant figurer au premier plan de toute révision de l'accord.

Pour l'Algérie, il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause le partenariat avec l'UE, la partie algérienne, comme l'a souligné M. Attaf, assure que le partenariat avec la rive nord de la Méditerranée revêt "une importance stratégique particulière", dont les relations économiques constituent le principal axe, de même qu'elle tient à s'assurer de la mise en adéquation des règles d'un accord conclu dans un contexte historique donné avec une réalité économique qui a drastiquement changé. L'Algérie, qui recherchait au début des années 2000 une ouverture internationale, réclame aujourd'hui une position économique plus équilibrée dans ses relations commerciales, ainsi que le droit pour ses entreprises d'accéder aux marchés extérieurs sur la base d'une concurrence équitable et loyale.

De même, la notion de partenariat ne peut rester circonscrite à la libéralisation des échanges commerciaux et à la facilitation de l'afflux des produits européens vers le marché algérien, mais doit s'étendre à l'encouragement de l'investissement productif, à la réalisation de projets industriels communs, au transfert de technologie et à l'intégration des entreprises algériennes dans les chaînes de valeur européennes, de manière à créer une valeur ajoutée pour les deux parties.

Dès lors, la révision de l'accord d'association, sur laquelle l'Algérie insiste, constitue une opportunité pour refonder les relations économiques entre l'Algérie et l'UE sur de nouvelles bases, qui prennent en considération les transformations qu'a connues l'économie nationale et garantissent les intérêts des deux parties sur la base du bénéfice mutuel. L'Union européenne demeure un partenaire économique et commercial essentiel. Toutefois, l'importance de ce partenariat ne se mesure pas uniquement au volume des échanges, mais aussi à sa capacité à créer de la richesse, des emplois, des investissements et à assurer le transfert de connaissances, ainsi qu'à sa capacité d'ouvrir les marchés aux produits algériens dans la même mesure où l'Algérie ouvre son marché aux produits européens.

Entre l'Algérie du début des années 2000 et celle d'aujourd'hui, qui s'emploie à diversifier son économie et à renforcer sa compétitivité à l'international, il est devenu plus que nécessaire de changer la logique du partenariat, fondée sur des accords constituant des outils censés s'adapter à l'évolution des économies et à l'équilibre des intérêts, en un partenariat qui réalise les intérêts mutuels, fondée sur la réciprocité, le respect et permettant à chaque partie de bénéficier réellement des avantages offerts par l'Accord d'association.

L'ALGÉRIE DÉPLORE LES "INTERFÉRENCES ÉTRANGÈRES" DANS LA RÉGION DU SAHEL

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a déploré, jeudi à Alger, les "interférences étrangères" dans la région du Sahel, affirmant que celles-ci constituent "la source principale des préoccupations" des autorités algériennes.

"Lorsque vous me parlez des interférences étrangères, je vous dirai que c'est la source principale de nos préoccupations, parce qu'il y a un vide politique et un vide stratégique" dans la région, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse qu'il a animée au siège du ministère des Affaires étrangères.

"La nature a horreur du vide" et "dans n'importe quelle région au monde, ce vide est rempli immédiatement par d'autres puissances, et c'est ce qui s'est passé" au Sahel, a-t-il ajouté. "Dans tous les pays en crise dans notre voisinage, il y a sept facteurs qui interviennent au titre de ce que nous appelons les interférences étrangères", a-t-il dénoncé, faisant remarquer que ce sont ces mêmes facteurs "qui interfèrent au Soudan, en Somalie et en Libye".

Il a indiqué, dans ce contexte, que "les interférences étrangères empêchent le règlement des problèmes".

"Lorsque vous avez des interférences étrangères et lorsqu'elles sont nombreuses, elles véhiculent des intérêts contradictoires et des projets antagonistes. Au lieu de régler le problème, vous essayez de voir comment vous allez concilier les antagonismes des interférents ou des intervenants étrangers", a-t-il expliqué. Pire encore, les interférences étrangères "déplacent le centre de préoccupation", a regretté le ministre des Affaires étrangères, soulignant que le règlement du problème des interventions étrangères "devient la question centrale et la crise elle-même devient un problème périphérique".

LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE PRIVILÉGIE LA STABILISATION DE SON VOISINAGE IMMÉDIAT

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a indiqué, jeudi, que l'Algérie mettait, pour la première fois, en pratique la logique des "cercles concentriques" dans sa politique étrangère, en accordant une priorité à la stabilisation et à la sécurisation de son voisinage immédiat.

Lors d'une conférence de presse qu'il a animée au siège du ministère des Affaires étrangères, M. Attaf a expliqué que cette approche "consiste à accorder la priorité aux pays les plus proches, avant d'étendre l'action diplomatique et les moyens de coopération aux autres espaces géographiques".

"C'est la première fois que l'Algérie applique cette rationalité des cercles concentriques", a-t-il déclaré, soulignant que cette orientation "constitue l'une des principales décisions prises en matière de politique étrangère par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune".

M. Attaf a relevé que "contrairement à cette logique, les pratiques antérieures ne traduisaient pas toujours une allocation prioritaire des moyens de coopération aux pays voisins, les aides les plus importantes étant parfois destinées à des pays plus éloignés".

Il a, dans ce contexte, insisté sur la nécessité de "renforcer les relations de coopération avec les pays du voisinage immédiat, notamment dans l'espace sahélien", considérant que leur stabilisation et leur sécurisation constituent une "priorité" pour l'Algérie.

"Ce sont ceux-là qu'il faut stabiliser, qu'il faut sécuriser. C'est avec ceux-là qu'il faut bâtir des relations de coopération", a-t-il insisté.

Abordant, par ailleurs, la capacité de l'Algérie à peser davantage sur les décisions internationales, M. Attaf a indiqué que l'influence diplomatique d'un pays reposait notamment sur sa "présence active" et son "engagement" au sein des organisations auxquelles il appartient.

Il a cité, à ce titre, les Nations unies, l'Union africaine, ainsi que le Conseil d'association avec l'Union européenne, soulignant que l'Algérie "devait y assurer pleinement son rôle et faire entendre sa voix".

Il a ajouté que l'Algérie avait toujours veillé à "faire entendre sa voix au sein des instances régionales et internationales et à y maintenir un rôle respectable".

A propos du Mali, le ministre d'Etat a tenu à préciser qu'il ne s'agissait pas, dans les circonstances actuelles, de "parler d'une reprise de la médiation algérienne, mais plutôt d'une éventuelle reprise de l'intercession, dont les conditions ne sont pas du tout réunies pour le moment", tout en évoquant la décision de certains mouvements de l'Azawad de s'allier à des groupes terroristes. Il a qualifié cette démarche d'"inacceptable", tout en relevant que ces mouvements étaient à la recherche d'interventions étrangères.

M. Attaf a mis en garde contre toute nouvelle ingérence extérieure dans une région "qui souffre déjà d'un trop-plein d'interventions étrangères", considérant cette démarche comme "un deuxième point de désaccord avec ces mouvements dans les circonstances actuelles".

Insistant sur l'importance de la cohésion, il a estimé que celle-ci "constitue un paramètre essentiel pour la stabilisation et la sécurisation du Sahel".

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LA FRANCE NE SONT PAS LIÉES À DES ORIENTATIONS POLITIQUES

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a indiqué, que les relations économiques avec la France ne sont pas liées à des orientations politiques, relevant que l'Algérie a entrepris de diversifier son partenariat avec d'autres pays européens au vu de leurs conditions commerciales "plus acceptables et plus rentables par rapport à celles imposées par la France". Attaf a réfuté les données relayées par certaines sources médiatiques concernant les relations économiques entre l'Algérie et la France, assurant que "l'Algérie est disposée à aller au Conseil d'association et à aborder tout ce qui s'apparente à des fuites médiatiques des autorités françaises", tout en relevant "l'absence de volonté de la partie française d'entreprendre cette démarche". "Si la France avait réellement l'intention de traiter ce sujet conformément aux règles et aux usages, elle aurait accepté la tenue du Conseil d'association, qui constitue le seul cadre institutionnel permettant d'échanger sur les griefs pouvant surgir entre les parties à l'accord", a-t-il dit, soulignant que les données enregistrées jusqu'à présent "réfutent totalement les allégations françaises".

Evoquant dans ce contexte le dossier des semences et de l'importation de blé dur, M. Attaf a rappelé qu'en 2021, en l'absence de crise entre l'Algérie et la France, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné la révision du cahier des charges relatif à la sélection des fournisseurs de l'Algérie en différentes variétés de blé et d'orge. "Au vu des prix compétitifs proposés, les importations algériennes se sont orientées vers trois pays de l'Union européenne, et il en est de même pour le lait en poudre qui figure parmi ces griefs", a-t-il expliqué, soulignant que cette révision "a ouvert la voie à de nouveaux opérateurs, faisant ainsi perdre à la France sa part sur ce marché au profit d'autres pays européens, à leur tête la Roumanie". L'Algérie a entrepris de diversifier ses partenaires et les opérateurs économiques dans ce domaine avec d'autres pays européens comme les Pays-Bas et la Pologne, au vu de leurs conditions commerciales jugées "plus acceptables et plus rentables pour nous par rapport à celles imposées par la France", a poursuivi le ministre d'Etat.

H. B.

ONAAPH À BEN AKNOUN (ALGER)

Vers la création d'une unité de fabrication de fauteuils roulants manuels

L'Office national d'appareillages et accessoires pour personnes handicapées (ONAAPH) prépare la création d'une unité de fabrication de fauteuils roulants manuels, à Ben Aknoun (Alger) avec une capacité de production initiale estimée à 10.000 fauteuils par an, a indiqué le directeur général de l'Office, Mohamed Mouaidi.



Dans une déclaration à l'APS, à quelques jours de la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), M. Mouaidi a précisé que les préparatifs étaient en cours pour la création d'une unité industrielle spécialisée dans la fabrication de fauteuils roulants manuels en aluminium, dans le but de "réduire la dépendance à l'importation de ce type d'équipements et de répondre aux besoins de cette catégorie".

Ce projet vise à "développer une industrie nationale de fauteuils roulants manuels en aluminium, légers et faciles à utiliser", a-t-il ajouté.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de l'Office pour la période 2026-2030, visant à "renforcer le service public, en garantissant des prestations de qualité et une réponse efficace aux attentes des citoyens, outre le développement des services numériques, afin d'opérer un saut qualitatif dans les méthodes de production et d'assurer une prise en charge optimale des bénéficiaires des services de l'Office".

Parmi les autres projets que l'Office s'attèle à concrétiser, figure le lancement, à partir du deuxième trimestre 2027, de la carte numérique destinée aux bénéficiaires d'appareillages et accessoires, qui leur permettra de bénéficier d'appareillages et d'équipements orthopédiques auprès de n'importe quelle annexe de l'Office à l'échelle nationale.

Cette carte comportera des informations relatives à la nature du handicap du bénéficiaire, ainsi qu'aux types d'appareillages et d'équipements orthopédiques dont il a bénéficié auparavant.

Cette mesure permettra "de créer une base de données unifiée des bénéficiaires, de garantir un suivi rigoureux du parcours de chaque bénéficiaire, d'améliorer la gestion des opérations de distribution et de renouvellement des appareillages et de faciliter le traitement des dossiers, en disposant de statistiques fiables sur les besoins des bénéficiaires".

Elle contribuera aussi à l'amélioration de la qualité des services et à leur rapprochement du citoyen", ainsi qu'au passage "d'une gestion traditionnelle des dossiers à un système numérique intégré garantissant un traitement rapide des demandes et un suivi efficace".

Dans ce cadre, M. Mouaidi a annoncé le lancement d'un atelier de fabrication d'orthèses reposant sur les technologies modernes de conception et de production, au niveau de l'unité de fabrication de prothèses de Ben Aknoun (Alger), visant à "réduire les délais de conception et de remise de ces dispositifs d'un mois à 48 heures, grâce à la mise en place de procédés de production numériques plus précis et plus performants, permettant d'améliorer la précision des mesures, de la conception et de la fabrication, selon les spécificités de chaque bénéficiaire".

En parallèle, les préparatifs sont en cours pour le lancement d'une plateforme numérique sur le site de l'Office, à partir de janvier prochain, dédiée à la gestion des demandes et des préoccupations des associations activant dans le domaine du handicap, en vue de renforcer leur communication avec l'Office et de les associer aux efforts visant à améliorer la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques. Ces associations constitueront ainsi un lien entre les personnes concernées et l'Office, à travers des opérations d'accompagnement et de sensibilisation aux services proposés, notamment dans les zones éloignées.

M. Mouaidi a, à ce propos, indiqué que l'Office a pris en charge, de janvier à fin septembre dernier, "74.477 bénéficiaires d'appareillages orthopédiques et de leurs accessoires", à l'instar des aides techniques à la marche et des aides auditives, notant que "le nombre total de bénéficiaires devrait dépasser les 120.000 d'ici la fin de l'année en cours, soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente".

TLEMCEN :

Des projets en cours de réalisation pour réduire les risques de pollution de l'oued El-Mouilah

La direction de l'Hydraulique de la wilaya de Tlemcen a lancé la réalisation de plusieurs projets pour réduire les risques de pollution du cours de l'oued El-Mouilah, dans la commune de Maghnia, qui constitue une menace pour les ressources hydriques, la santé publique et l'activité agricole de la région, a-t-on appris de la directrice locale du secteur, Ould-Yerou Aouali.

Mme Ould-Yerou a rappelé que, dans le cadre du suivi de la situation de pollution de l'oued El-Mouilah, une délégation ministérielle de haut niveau, conduite par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, s'était rendue sur le terrain, sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cette visite avait pour objectif d'examiner de près l'état de l'oued et de constater les impacts environnementaux et sanitaires de ce phénomène, afin de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Dans ce cadre, la responsable a souligné, dans une déclaration à l'APS, que le secteur local de l'Hydraulique avait bénéficié, auparavant, d'une enveloppe financière importante destinée à la réalisation de plusieurs projets.

Ces opérations portent, a-t-elle détaillé, essentiellement sur la réalisation de barrages et d'ouvrages de collecte des eaux sur une longueur de 20 km, le long de l'oued, le raccordement des différents réseaux d'assainissement de la commune de Maghnia directement à la station d'épuration des eaux usées de la ville, la réhabilitation et l'extension de cette station afin d'augmenter sa capacité de traitement, qui passera de 29.000 à 60.000 mètres cubes.

Les travaux de cette dernière opération se poursuivent sous la supervision de l'Office national de l'assainissement (ONA), a-t-elle indiqué.

Les projets comprennent également la réalisation d'une station d'épuration des eaux au niveau de l'oued El-Mouilah, avec une capacité de traitement estimée à 1.750 mètres cubes par jour, dans le but de protéger le barrage de Hammam Boughrara. "Les travaux de cette station sont arrivés à leur phase finale", a-t-elle relevé.

Par ailleurs, une étude visant à protéger ce barrage contre la pollution, lancée sous la supervision de l'Office national de l'assainissement est, actuellement, en cours de réalisation, a-t-on ajouté de même source.

Cette étude prévoit, notamment, un diagnostic des différentes sources de pollution dans le bassin versant alimentant le barrage de Hammam-Boughrara, une évaluation de la situation environnementale actuelle ainsi que la proposition de solutions et de mesures permettant d'éliminer cette pollution ou, à défaut, d'en réduire l'intensité. Le programme d'intervention envisagé s'étendra sur le court, le moyen et le long terme.

La responsable a révélé également que la station d'épuration de l'oued El-Mouilah devra entrer prochainement en service, tandis que les autres projets devront être progressivement mis en exploitation au cours de l'année 2027.

De son côté, la directrice de l'Environnement de la wilaya, Rafika Belhadj, a indiqué qu'un laboratoire relevant du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie effectue des analyses mensuelles des eaux des oueds situés dans les régions frontalières de l'ouest du pays. Les résultats sont transmis au ministère de tutelle afin de permettre la prise des décisions appropriées concernant la situation de pollution enregistrée dans la région.

DES AGRICULTEURS CONTRAINTS D'ABANDONNER LEUR ACTIVITÉ

Sur le plan agricole, la pollution du cours de l'oued El-Mouilah suscite une inquiétude croissante chez les agriculteurs de Maghnia, en raison de ses répercussions sur les terres agricoles, les ressources hydriques et le cheptel, entraînant un recul de l'activité agricole dans la région.

A ce propos, le président de la Chambre agricole de la wilaya de Tlemcen, Tedj Bendjedi, a expliqué que la pollution qui affecte le cours de l'oued constitue désormais un "obstacle majeur" pour les agriculteurs, d'autant que Maghnia est une région à vocation essentiellement agricole, réputée pour sa production maraîchère, ainsi que pour ses arbres fruitiers. Il a ajouté que la pollution des eaux avait eu des conséquences négatives sur les terres agricoles fertiles, provoquant la perte de "plus de 1.000 hectares de terres devenues arides et impropres à l'exploitation agricole", en plus de l'abandon de leur activité par plusieurs agriculteurs.

Le responsable a révélé que plus de 150 agriculteurs de la région avaient été contraints de cesser leur activité agricole et se retrouvent désormais parmi les personnes sans emploi, en raison des conséquences de la pollution sur les terres bordant le cours de l'oued sur une distance de plus de 35 km, depuis la bande frontalière occidentale jusqu'au barrage de Hammam Boughrara.

Il a précisé que certains de ces agriculteurs ont été contraints de poursuivre leur activité en partenariat avec d'autres investisseurs, loin de leurs terres d'origine qu'ils exploitaient depuis de nombreuses années.

Les effets de la pollution ont également touché les éleveurs, qui ont subi la perte de plusieurs têtes de bétail, mortes après avoir consommé les eaux polluées de l'oued ou pâturé à proximité de celui-ci.

M. Bendjedi a assuré que les agriculteurs sont pleinement conscients de la gravité de la situation environnementale dans la région, relevant que la Chambre agricole tire la sonnette d'alarme quant à ses conséquences, notamment parce que l'oued se déverse dans le barrage de Hammam-Boughrara, qui alimente en eau potable plusieurs communes de la partie occidentale de la wilaya.

POUR SENSIBILISATION ET SOUTIEN À LA CAUSE SAHRAOUIE :

Le club universitaire de Chemnitz (Allemagne) organise une soirée

Le Club universitaire de Chemnitz a organisé une soirée de solidarité et culturelle dédiée à la sensibilisation à la cause sahraouie et à ses derniers développements.



La cérémonie a été suivie par des étudiants, des militants et des participants intéressés à la cause sahraouie. L'événement a été marqué par la projection du documentaire «La guerre silencieuse et les réfugiés oubliés», réalisé par le journaliste allemand Michael Unger. À la suite de la projection, Mohamed Aba Dakhil, représentant du Front Polisario en Saxe et en Bavière, a présenté un exposé sur l'histoire de la lutte du peuple sahraoui et les derniers développements politiques et diplomatiques. Il a évoqué l'évolution de la situation aux Nations Unies et le travail de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), soulignant la nécessité de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination par le biais du référendum pour lequel la mission a été créée. Enfin, Mohamed Aba Dakhil a remercié les organisateurs et tous ceux qui ont contribué à son succès, pour leurs efforts dans la sensibilisation auprès des milieux universitaires et publics en Allemagne à la cause sahraouie.

RETRANCHÉES DANS LE SECTEUR D'AOUSSERD :

Les unités de l'ALPS bombardent des positions de l'armée marocaine

Des unités de l'Armée populaire de libération du peuple sahraoui (ALPS) ont ciblé des positions de l'armée d'occupation marocaine dans le secteur d'Aousserd, infligeant d'importantes pertes humaines et matérielles, selon un communiqué du ministère de la Défense nationale. Des unités avancées de l'ALPS ont mené jeudi matin des bombardements intensifs sur des bases et des tranchées de l'armée marocaine à Aadhim Oum Jloud, dans le secteur d'Aousserd. Des colonnes de fumée auraient été aperçues s'élevant des positions ennemies ciblées, selon la même source.

POUR DÉNONCER LES REJETS POLLUANTS DU MAROC :

Alger saisirait les instances internationales compétentes

Un palier significatif a été franchi dans le dossier de la pollution de l'oued Mouilah. Alger s'apprête, en effet, à saisir les instances internationales compétentes au sujet de la contamination des eaux dans la région de Maghnia, dans la wilaya de Tlemcen. Si la perspective d'une action internationale avait déjà été évoquée par des parlementaires et des experts début novembre, les autorités viennent, désormais, de confirmer officiellement la préparation d'un dossier destiné à être soumis aux organismes concernés. Une démarche qui intervient après plusieurs alertes sur la dégradation de la qualité des eaux et les risques pour les populations, les activités agricoles et l'environnement. Jeudi dernier, une réunion de haut niveau consacrée à cette affaire s'est tenue en présence du ministre de l'Intérieur, Brahim Merad, du ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, du ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, du ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, et de la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou. Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, Sofiane Chaïb, ainsi que des représentants du ministère de la Défense nationale et de la Gendarmerie nationale ont également pris part à la rencontre. A l'issue de cette réunion, Brahim Merad a qualifié la pollution de l'oued Mouilah de «crime contre l'humanité». Il a notamment évoqué une «pollution provoquée, résultant du déversement de substances toxiques ayant porté atteinte aux populations, aux animaux et aux végétaux», faisant état d'une hausse continue des concentrations de substances polluantes, largement au-dessus des seuils naturels. Il a assuré que l'Algérie entendait associer les organisations internationales et africaines à l'examen des données et des preuves recueillies. De son côté, Mohamed Bouslimani a directement mis en cause le Maroc, dénonçant un «acte délibéré du Maroc consistant à déverser des substances chimiques toxiques dans les cours d'eau de l'ouest de l'Algérie». Selon lui, les expertises et les visites de terrain ont permis de confirmer le caractère intentionnel de ces agissements.

ATTAF : AUCUNE INDULGENCE DANS CE CRIME

La confirmation de cette démarche est également venue d'Ahmed Attaf, ministre des Affaires étrangères, lors d'une conférence de presse consacrée au bilan et à la mise au point de la diplomatie algérienne. Interrogé sur cette affaire, il a indiqué qu'une commission ministérielle avait été chargée par le président de la République de préparer le dossier. «Le dossier fait l'objet d'une étude et d'un suivi en coordination avec les services techniques concernés (…) Une commission ministérielle a été chargée par le président de la République d'élaborer ce dossier», a-t-il notamment déclaré. Il a également assuré que l'Algérie prépare ce dossier avec tout le sérieux nécessaire : «Il s'agit d'un crime grave contre l'environnement et d'un crime contre les êtres humains. Par conséquent, nous ne pouvons faire preuve d'aucune indulgence à cet égard (…) Dès que celui-ci (dossier, ndlr) sera élaboré de manière rigoureuse, conformément aux normes internationales requises, nous le soumettrons aux instances internationales compétentes.» Cette annonce intervient alors que la question a déjà dépassé le cadre local. A la COP31, tenue à Antalya, en ce mois de novembre, la ministre de l'Environnement avait dénoncé les pratiques qu'elle attribue au Maroc concernant la pollution des eaux partagées à la frontière occidentale. Le président du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, avait également appelé à une enquête indépendante sur les dommages environnementaux transfrontaliers et à l'activation des mécanismes de responsabilité et de réparation.

DES ANALYSES PRÉOCCUPANTES POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

Sur le terrain, les investigations menées dans la région ont révélé plusieurs signes de contamination touchant les oueds Mouilah, El Mehaguene et Abbes, ainsi que le bassin du barrage de Hammam Boughrara. Les analyses ont notamment mis en évidence des concentrations élevées de nitrites, une baisse de l'oxygène dissous, ainsi que la présence de métaux lourds et de résidus pharmaceutiques et hormonaux. Des experts avaient également signalé une demande chimique en oxygène pouvant atteindre 1 000 mg/l, contre une référence de 30 mg/l, ainsi que des concentrations de plomb jusqu'à 6,5 fois supérieures aux références internationales. Ces résultats soulèvent des inquiétudes quant aux risques sanitaires, à la mortalité de la faune aquatique et à une éventuelle contamination des eaux souterraines. Les accusations portant sur l'origine transfrontalière de la contamination s'appuient notamment sur la configuration du bassin versant. L'oued Mouilah prend sa source en Algérie, traverse le territoire marocain, notamment la région d'Oujda, avant de revenir en Algérie et d'alimenter le barrage de Hammam Boughrara. Les experts algériens situent une partie des rejets incriminés en amont, côté marocain. Leur responsabilité devra toutefois être établie sur la base d'éléments juridiquement probants. Parallèlement, les autorités ont annoncé des mesures de surveillance et de traitement des eaux, ainsi que des projets de renforcement des infrastructures d'assainissement à Maghnia. Au-delà de la cessation des rejets, les experts insistent sur la nécessité d'obtenir la réparation des dommages et la dépollution des eaux et des sédiments. La constitution du dossier international marque une nouvelle étape dans une affaire qui touche désormais à la sécurité hydrique, sanitaire et environnementale de toute la région frontalière avec le Maroc.

ATTAF ET LA STABILITÉ DE LA RÉGION DU MAGHREB :

Elle est tributaire du respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a indiqué que la stabilité de la région du Maghreb demeure tributaire d'une solution juste et durable à la question du Sahara occidental, à même de garantir au peuple sahraoui l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et permettant le règlement de la dernière question de décolonisation sur le continent africain. S'exprimant lors d'une conférence de presse tenue au siège du ministère des Affaires étrangères, le ministre d'Etat a précisé que "la position de l'Algérie repose sur le fait que l'expiration du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ne touche pas à l'essence de la question sahraouie et ne remet pas en cause son fondement onusien", soulignant que "les droits nationaux ne s'éteignent pas à l'expiration du mandat d'une mission onusienne, les questions de décolonisation ne sont pas closes par une décision administrative, le droit des peuples à l'autodétermination ne s'efface pas par une mesure politique passagère et la légalité internationale ne se mue pas en un dossier transactionnel dans le cadre d'ententes diplomatiques conjoncturelles douteuses". "Les patries ne sont pas des actifs cessibles, les droits des peuples ne sont pas des clauses de négociation et la décolonisation n'est pas une transaction commerciale dont on proclame la finalisation dès sa signature par les parties", a-t-il martelé, estimant que les récents développements liés à la MINURSO et les débats et contrevérités qu'ils ont suscités "appellent des éclaircissements, voire des rectifications, car l'expiration du mandat de la MINURSO, faute de l'adoption du projet de résolution présenté au Conseil de sécurité, le 30 octobre dernier, tient principalement à la démarche suivie par le porte-plume, qui a tenté de refléter sa position nationale et de l'imposer dans un projet de résolution onusien". Tenter de réduire l'essence du différend à l'intégration du terme "référendum" dans l'appellation de la mission constitue "une tentative de simplification d'une question qui dépasse largement l'aspect terminologique ou organisationnel", a-t-il poursuivi, soulignant que "la question porte sur les fondements qui devraient sous-tendre le processus politique, sur le respect du référent onusien en matière de décolonisation et sur la garantie du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination". Il a également affirmé que "l'imposition du fait accompli ou la tentative d'imposer un règlement qui ne recueille pas l'adhésion de l'une des parties au conflit, à savoir le Front Polisario, ne peut que compliquer la situation et prolonger le conflit, entraînant ainsi des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité de la région", soulignant que "la légalité internationale et le sacro-saint principe du +droit à l'autodétermination+ ne permettent pas de transformer une question de décolonisation en une simple question de réfugiés, à qui l'on chercherait une patrie alternative ou à qui l'on demanderait d'accepter le retour sur leur terre, sous l'autorité même de l'occupation qui les en a chassés". A ce titre, M. Attaf a insisté sur la nécessité de "lever toute ambiguïté et d'éviter tout amalgame", rappelant que la question du Sahara occidental est traitée à deux niveaux onusiens complémentaires : d'une part, à l'Assemblée générale, où elle est inscrite à l'ordre du jour de la Quatrième Commission en tant que question de décolonisation, depuis 1963, un statut demeuré inchangé à ce jour, et d'autre part, au niveau du Conseil de sécurité dans le cadre de sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, depuis 1975, soit bien avant la création de la MINURSO, en 1991. La question du Sahara occidental demeurera inscrite à l'ordre du jour du Conseil même après l'expiration du mandat de la MINURSO, a-t-il ajouté. Dans le même ordre d'idées, M. Attaf a relevé l'importance capitale de la mention contenue dans le communiqué du Secrétaire général des Nations unies concernant la fin du mandat de la MINURSO, et qui y a affirmé que le départ de la Mission n'annule en rien les droits inaliénables du peuple sahraoui, au premier rang desquels son droit à l'autodétermination.

KARIM ZAGHIB ET LE DÉFI DES BATTERIES :

L'Algérie veut passer de la richesse minière à la souveraineté technologique

Par : Salah Lakoues

La désignation d'un scientifique de renommée internationale pour piloter le projet algérien de batteries au lithium marque une nouvelle étape dans la stratégie de diversification économique.



L'enjeu dépasse la construction d'une usine de 5 GWh : il s'agit de faire entrer l'Algérie dans une industrie mondiale où la maîtrise des matériaux, des procédés, de la recherche et de l'innovation compte autant que la disponibilité des ressources naturelles.

L'Algérie dispose d'un potentiel minier, énergétique et industriel qui pourrait lui permettre de prendre place dans les nouvelles chaînes de valeur mondiales. Mais entre posséder des ressources naturelles et maîtriser une industrie de haute technologie, il existe une différence fondamentale. Le lithium en donne aujourd'hui une illustration concrète.

La transition énergétique transforme profondément les rapports de puissance économiques. Les batteries sont devenues un élément central de cette évolution : elles conditionnent le développement des véhicules électriques, le stockage de l'électricité renouvelable, la stabilité des réseaux et l'autonomie énergétique et industrielle des États.

Dans ce contexte, la désignation de Karim Zaghib par le président Abdelmadjid Tebboune pour piloter le projet algérien de fabrication de batteries mérite une attention particulière. Elle traduit une volonté de donner à ce chantier une dimension scientifique et technologique, et non de le réduire à une simple opération d'investissement industriel.

KARIM ZAGHIB : UN SCIENTIFIQUE AU CŒUR DE LA RÉVOLUTION DES BATTERIES

Karim Zaghib est un chercheur algérien de renommée internationale, spécialiste de l'électrochimie, des matériaux et des technologies de stockage de l'énergie. Son parcours scientifique et industriel s'est construit principalement au Canada, notamment au sein d'Hydro-Québec, où il a occupé des responsabilités importantes dans le développement des technologies de batteries.

Ses travaux portent notamment sur les batteries lithium-ion et les matériaux utilisés dans leur fabrication, avec une expertise reconnue dans la technologie lithium-fer-phosphate, appelée LFP.

Son expérience est particulièrement intéressante pour l'Algérie parce qu'elle se situe à la rencontre de deux univers : la recherche scientifique et l'industrialisation.

Une batterie ne devient pas un produit industriel compétitif par la seule découverte d'un matériau. Il faut maîtriser sa formulation, les procédés de fabrication, les équipements, les contrôles de qualité, la sécurité, la durée de vie et les coûts de production.

La question centrale est donc celle du passage de la connaissance scientifique à une capacité industrielle nationale.

UNE USINE DE 5 GWh : UN PROJET QUI DÉPASSE LE MARCHÉ AUTOMOBILE

Le projet annoncé le 23 novembre 2026 prévoit une capacité de 5 gigawattheures. Il sera placé sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, par l'intermédiaire de Sonelgaz International. Karim Zaghib est chargé d'étudier et de suivre les différentes étapes techniques et technologiques de sa réalisation.

Cette précision est importante : sa désignation ne signifie pas que l'usine est déjà construite ou que sa production a commencé. Elle marque le lancement d'un projet dont les différentes étapes industrielles restent à concrétiser.

L'intérêt du projet réside aussi dans la diversité de ses débouchés. Les batteries ne sont pas destinées uniquement aux voitures électriques. Elles peuvent également servir au stockage de l'électricité produite par les centrales solaires, à la stabilisation des réseaux et à la gestion des variations de la demande.

L'Algérie entend développer son potentiel solaire. Mais la production photovoltaïque est intermittente : elle dépend de l'ensoleillement et ne correspond pas toujours aux heures de consommation.

Le stockage permet de conserver une partie de l'électricité produite pendant la journée et de la restituer lorsque la demande augmente ou que la production solaire diminue.

Les 5 GWh annoncés doivent donc être considérés non seulement comme une capacité industrielle destinée au marché automobile, mais aussi comme un élément possible de la future infrastructure énergétique nationale.

La réussite dépendra toutefois de la capacité de l'usine à proposer des batteries compétitives, fiables et adaptées aux besoins des réseaux électriques. Le stockage stationnaire et la mobilité électrique ne répondent pas exactement aux mêmes exigences techniques et commerciales.

POURQUOI LE CHOIX DE LA TECHNOLOGIE LFP EST STRATÉGIQUE

La technologie mise en avant est celle du lithium-fer-phosphate, connue sous le sigle LFP. Elle repose sur une cathode composée de lithium, de fer et de phosphate.

Son intérêt tient à plusieurs caractéristiques : une bonne stabilité thermique, une durée de vie généralement élevée et une moindre dépendance au nickel et au cobalt, deux métaux dont l'approvisionnement et les prix peuvent être soumis à des tensions économiques et géopolitiques.

La LFP est particulièrement adaptée à de nombreuses applications de stockage stationnaire et à une partie importante du marché des véhicules électriques. Elle permet de rechercher un équilibre entre sécurité, longévité et coût.

Mais il faut éviter de présenter cette technologie comme une solution universelle. Les batteries LFP ont généralement une densité énergétique inférieure à certaines chimies utilisant du nickel. À capacité comparable, leur poids et leur volume peuvent être plus importants.

Pour certaines applications où la masse est déterminante, notamment l'aviation, d'autres technologies peuvent être préférables.

Le choix de la LFP correspond donc à une orientation industrielle cohérente avec les ambitions algériennes, mais il doit s'accompagner d'une politique de recherche sur les générations futures de batteries.

FER, PHOSPHATE ET LITHIUM : TRANSFORMER LES RESSOURCES EN MATÉRIAUX INDUSTRIELS

L'un des éléments les plus intéressants du projet concerne la volonté d'augmenter la production de fer et de phosphate afin de les transformer en matériaux destinés aux cathodes des batteries lithium-ion.

Cette orientation ouvre une perspective industrielle importante. L'Algérie possède des ressources en fer et en phosphate, ainsi qu'un potentiel géologique en lithium qui doit être évalué et confirmé par des travaux d'exploration et de certification.

Le développement de la mine de Gara Djebilet, les projets liés aux phosphates de l'Est algérien et la recherche sur le lithium pourraient ainsi être intégrés dans une stratégie industrielle commune.

Il ne suffit cependant pas de disposer de ces minerais pour produire des batteries. Le fer et le phosphate extraits des mines ne sont pas automatiquement utilisables dans une cathode. Ils doivent subir des traitements, être purifiés, transformés en composés de qualité adaptée et répondre à des exigences industrielles strictes.

La véritable valeur ajoutée se trouve précisément dans ces étapes de transformation.

L'Algérie doit éviter de reproduire le modèle classique d'une économie qui exporte ses matières premières et importe ensuite les produits finis.

Le projet doit être pensé comme une chaîne industrielle intégrée : extraction, raffinage, production des matériaux actifs, fabrication des cellules, assemblage des modules et des systèmes de batteries.

Cette intégration permettrait de conserver une part plus importante de la valeur ajoutée sur le territoire national.

LA BATAILLE MONDIALE DES BATTERIES : L'ALGÉRIE ENTRE OPPORTUNITÉ ET CONCURRENCE

Le marché mondial des batteries connaît une transformation rapide. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les batteries LFP représentaient plus de 55 % des batteries déployées dans les véhicules électriques en 2025, contre près de 50 % en 2024.

Mais cette croissance s'accompagne d'une réalité que l'Algérie doit prendre en considération : la Chine domine une grande partie de la chaîne industrielle.

Suite en page 9

Suite de la page 8

C'est ici que l'expérience de Karim Zaghib peut être utile : son parcours permet d'envisager le projet autour de la maîtrise technologique, du transfert de savoir-faire, de la formation et de la recherche.

LE LITHIUM ALGÉRIEN : NE PAS CONFONDRE POTENTIEL GÉOLOGIQUE ET RÉSERVES EXPLOITABLES

Le projet industriel pose naturellement la question des ressources nationales en lithium. Des travaux universitaires ont étudié la présence de lithium dans certaines saumures des chotts du Sud algérien, notamment dans les régions de Ouargla et de Melghir. Ces recherches ont relevé des concentrations intéressantes pour poursuivre l'exploration, mais les réserves n'ont pas été estimées faute de données suffisantes sur les profils de salinité et l'étendue des formations étudiées. Cette distinction doit être respectée. Une indication géologique n'est pas une ressource certifiée, et une ressource ne devient pas automatiquement une réserve économiquement exploitable. Avant de présenter le lithium comme une richesse minière immédiatement disponible, il faut engager des campagnes d'exploration approfondies, établir des estimations indépendantes et déterminer les conditions techniques, économiques et environnementales de son extraction. La question de l'eau sera particulièrement importante si l'exploitation concerne des saumures dans des régions sahariennes. Les procédés d'extraction, la gestion des résidus et la préservation des nappes doivent être évalués dès le départ. La souveraineté industrielle ne peut pas se construire au prix d'une dégradation durable des ressources hydriques. En attendant la confirmation de ressources exploitables, le projet de batteries peut avancer en s'appuyant sur les matières premières disponibles sur les marchés internationaux, tout en préparant progressivement l'intégration des ressources nationales lorsqu'elles seront validées.

DE LA CELLULE À LA BATTERIE : LÀ OÙ SE CONSTRUIT LA VÉRITABLE VALEUR AJOUTÉE

Une batterie lithium-ion n'est pas un simple assemblage de matériaux. Elle repose sur plusieurs composants et sur une succession de procédés industriels exigeants.

Il faut notamment maîtriser :

La fabrication des matériaux actifs de cathode, notamment le phosphate de fer lithié pour la technologie LFP.

La production de l'anode, généralement à base de graphite.

La préparation des électrodes et leur assemblage.

La fabrication des cellules et leur contrôle qualité.

L'assemblage des cellules en modules et en packs.

Les systèmes électroniques de gestion et de sécurité, connus sous le nom de BMS.

Les essais de performance, de vieillissement et de sécurité.

La maintenance, la réutilisation et le recyclage.

Le système de gestion de batterie, ou BMS, surveille la température, la tension et l'état de charge des cellules. Il contribue à prévenir les incidents et à prolonger la durée de vie des équipements.

Sa maîtrise suppose des compétences en électronique, en informatique industrielle et en ingénierie des systèmes.

L'Algérie doit donc penser le projet au-delà de la fabrication physique des batteries. Elle doit former des ingénieurs en électrochimie, matériaux, électronique de puissance, automatisation, logiciels industriels et recyclage. Il faut également encourager la création de petites et moyennes entreprises spécialisées dans les composants, les équipements, les services de maintenance et les solutions de stockage. Une usine isolée ne constitue pas une filière industrielle. Une filière se construit autour d'un réseau d'entreprises, de centres de recherche, d'universités et de fournisseurs.

L'ÉNERGIE SOLAIRE : UN DÉBOUCHÉ NATIONAL À NE PAS NÉGLIGER

L'un des débouchés les plus importants pourrait se trouver dans le développement du stockage de l'électricité. L'Algérie dispose d'un potentiel solaire considérable. Mais la production d'électricité renouvelable ne se limite pas à installer des panneaux photovoltaïques. Il faut aussi pouvoir gérer les périodes où la production dépasse la demande et celles où elle devient insuffisante. Les batteries peuvent contribuer à cette régulation. Elles permettent de stocker une partie de l'électricité produite pendant les heures d'ensoleillement et de la restituer en fonction des besoins. Une production nationale de batteries pourrait ainsi accompagner les futurs projets solaires, renforcer la flexibilité du réseau et réduire progressivement certaines importations d'équipements. Il faudra néanmoins comparer les coûts du stockage par batteries avec ceux d'autres solutions, notamment le renforcement des réseaux, les interconnexions, le stockage hydraulique lorsqu'il est possible et les dispositifs de gestion de la demande.

La batterie n'est pas une réponse unique à tous les problèmes énergétiques. Le marché national peut toutefois offrir un premier terrain d'expérimentation et de développement industriel. Il permettra de tester les produits, d'accumuler de l'expérience, de former les équipes et d'améliorer les procédés avant une éventuelle montée en puissance vers l'exportation.

LE LIEN AVEC L'AVIATION ÉLECTRIQUE

Les progrès de l'aviation électrique, illustrés notamment par les projets d'avions régionaux électriques comme le COMAC CE25A, rappellent que la batterie est devenue un enjeu qui dépasse largement l'automobile. Mais il faut distinguer les applications. Une batterie destinée au stockage stationnaire ou à une voiture électrique ne répond pas nécessairement aux exigences d'un avion. Dans l'aéronautique, le poids, la densité énergétique, la fiabilité, la gestion thermique et les certifications de sécurité imposent des contraintes beaucoup plus sévères. La technologie LFP présente des avantages importants pour le stockage et certains véhicules, mais elle n'est pas automatiquement la solution adaptée à l'aviation électrique. L'intérêt pour l'Algérie est de développer une compétence nationale dans les matériaux, l'électrochimie, les systèmes de gestion et les essais, afin de suivre l'évolution des technologies de stockage.

LE RÔLE DE KARIM ZAGHIB : TRANSFORMER UNE EXPERTISE INTERNATIONALE EN COMPÉTENCE NATIONALE

Après 28 années au sein d'Hydro-Québec, Karim Zaghib a rejoint l'Université Concordia, où il exerce comme professeur en génie chimique et des matériaux. Ses travaux concernent notamment les batteries lithium-ion, les batteries à électrolyte solide, les matériaux carbonés et les nouvelles technologies de stockage. Son expérience est particulièrement intéressante parce qu'il a participé au développement et à la commercialisation de matériaux utilisés dans les batteries modernes. Mais l'enjeu de sa mission en Algérie ne doit pas se limiter à la réalisation technique de l'usine. Il est aussi de faire émerger une génération de chercheurs et d'ingénieurs capables de poursuivre les travaux, d'adapter les technologies et de développer de nouvelles solutions sans dépendre systématiquement de partenaires étrangers.

Pour cela, plusieurs conditions sont nécessaires. Premièrement, établir une gouvernance industrielle claire. Le rôle de Karim Zaghib doit être articulé avec les responsabilités du ministère de tutelle et de Sonelgaz International. Les responsabilités, les délais, les financements, les objectifs de production et les obligations des partenaires devront être définis. Deuxièmement, négocier un véritable transfert de technologie. Il ne suffit pas d'importer des équipements et de former quelques techniciens à leur utilisation. Les ingénieurs algériens doivent participer à la conception des procédés, à la fabrication des matériaux, au contrôle qualité et à l'amélioration des produits. Troisièmement, associer les universités et les centres de recherche. Des programmes de coopération avec les établissements algériens doivent être mis en place, avec des laboratoires spécialisés dans l'électrochimie, les matériaux, les systèmes électroniques et le recyclage. Quatrièmement, préparer les marchés. Une usine de 5 GWh doit disposer de débouchés identifiés, de contrats commerciaux, de clients industriels et d'une stratégie d'exportation réaliste. La capacité annoncée ne garantit pas, à elle seule, que l'ensemble de la production trouvera preneur.

L'AFRIQUE : UN MARCHÉ À CONSTRUIRE

L'ambition exprimée autour du projet ne se limite pas au marché algérien. Des perspectives d'exportation vers l'Afrique, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie ont été évoquées. L'Afrique pourrait constituer un débouché intéressant, notamment avec la progression des besoins en stockage électrique, les projets solaires, les réseaux isolés et l'électrification des transports. L'Algérie pourrait progressivement se positionner comme un fournisseur régional de solutions de stockage, à condition de proposer des produits compétitifs et conformes aux normes internationales. Cette perspective rejoint une ambition économique plus large : faire de l'Algérie une plateforme industrielle entre l'Europe et l'Afrique, en valorisant ses infrastructures énergétiques, ses capacités de production et sa position géographique. Mais il ne faut pas confondre potentiel de marché et commandes déjà acquises. Il faudra construire des partenariats commerciaux, développer des réseaux de distribution et proposer des solutions adaptées aux conditions économiques et climatiques des différents pays africains.

LES RISQUES À ANTICIPER : LA CONCURRENCE, LES COÛTS ET L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

L'Algérie entre dans un secteur où les investissements sont considérables et où la concurrence est particulièrement forte. La Chine dispose d'un avantage industriel majeur, non seulement dans la production des cellules, mais aussi dans les matériaux actifs et les composants. L'Algérie devra éviter de se lancer dans une compétition fondée uniquement sur les volumes. Elle devra rechercher des avantages dans l'accès à l'énergie, la proximité des marchés, la disponibilité de certaines matières premières et la capacité à développer des partenariats technologiques. Il faudra également anticiper les évolutions scientifiques. Les batteries sodium-ion, les batteries à électrolyte solide et d'autres technologies sont susceptibles de modifier progressivement les équilibres du marché. L'industrie algérienne devra donc conserver une capacité de recherche et d'adaptation. Enfin, le coût de l'électricité, la disponibilité des équipements, l'accès aux composants, la formation des personnels et la qualité de la gestion industrielle seront déterminants. Une usine peut être inaugurée sans que son modèle économique soit durable. Ce qui compte, c'est sa capacité à produire régulièrement, à maintenir la qualité, à maîtriser ses coûts et à conquérir des marchés.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR FAIRE ÉMERGER UNE VÉRITABLE FILIÈRE

Objectif industriel

2026-2027 :Études techniques, choix des procédés, financement, partenariats et calendrier

2027-2028 :Construction, équipements, formation et qualification des fournisseurs

2028-2029 :Démarrage industriel progressif, essais, certification et montée en production

À l'horizon 2030 :Développement des matériaux locaux, intégration industrielle, recherche et exportations

Ces échéances constituent une proposition de planification, et non un calendrier officiel annoncé pour l'usine.

Il faudrait parallèlement lancer un programme national d'exploration et de certification des ressources en lithium, accélérer la transformation industrielle du fer et du phosphate, développer la production des matériaux actifs et préparer les capacités de recyclage.

L'objectif doit être de faire travailler ensemble le secteur minier, l'énergie, l'industrie, les universités et les entreprises privées.

NE PAS REMPLACER LA RENTE PÉTROLIÈRE PAR UNE RENTE MINIÈRE

La désignation de Karim Zaghib ouvre une perspective qui dépasse largement la construction d'une usine de batteries. Elle pose une question fondamentale pour l'avenir économique de l'Algérie : le pays saura-t-il transformer ses ressources naturelles et ses compétences scientifiques en une véritable puissance industrielle ? L'histoire économique algérienne a montré les limites d'un modèle reposant principalement sur l'exportation des hydrocarbures et l'importation de produits à forte valeur ajoutée. La transition énergétique offre aujourd'hui l'occasion de corriger progressivement cette dépendance, mais elle exige une rupture dans la manière de concevoir les investissements. Le lithium ne doit pas devenir une nouvelle rente. Le fer et le phosphate ne doivent pas rester de simples matières premières exportables. Leur intérêt stratégique réside dans leur transformation en matériaux industriels, en composants, en équipements et en technologies maîtrisées localement. C'est dans cette perspective que la mission confiée à Karim Zaghib prend une dimension particulière. Son expérience internationale peut contribuer à faire franchir à l'Algérie une étape décisive : passer de la consommation de technologies étrangères à la construction progressive de ses propres capacités scientifiques et industrielles. La réussite ne se mesurera donc pas uniquement à la capacité annoncée de 5 GWh. Elle se mesurera au nombre d'ingénieurs formés, aux technologies maîtrisées, aux matériaux produits localement, aux entreprises créées, aux brevets développés et aux marchés conquis. L'enjeu n'est pas seulement de fabriquer des batteries en Algérie. Il est de faire de l'Algérie un pays capable de concevoir, de produire, d'innover et d'exporter les technologies qui accompagneront la prochaine révolution énergétique.

S. L

LE JOUR D'ALGERIE

D'AOKAS AUX PORTES DE L'ESPACE EUROPÉEN…

Dr Idris Saadli, un enfant de Béjaïa qui fait rayonner le génie algérien



Il est des parcours qui nous rappellent que les frontières ne sont jamais une limite pour le talent, que les origines modestes ne réduisent en rien la grandeur des ambitions et que les enfants de nos petites villes peuvent, un jour, se retrouver au cœur des plus grandes aventures scientifiques du monde. Le Dr Idris Saadli est de ceux-là. Qui aurait imaginé qu'un enfant d'Aokas, cette charmante ville côtière de la wilaya de Béjaïa, évoluerait un jour dans l'environnement stratégique de l'industrie spatiale européenne, en Guyane française, en Amérique du Sud ? Aujourd'hui, le Dr Idris Saadli dirige l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Kourou, un établissement d'enseignement supérieur qui participe à la formation des compétences techniques indispensables au développement industriel et technologique de ce territoire abritant le Centre spatial guyanais, l'une des principales bases de lancement spatial au monde. À quelques kilomètres de cet environnement exceptionnel, les fusées Ariane prennent leur envol vers l'espace. Et dans cet univers où la science, la technologie et la précision ne tolèrent aucune approximation, un enfant d'Aokas contribue à former les générations qui accompagneront les grandes aventures industrielles et technologiques de demain. Mais derrière cette responsabilité et ces titres universitaires se cache avant tout une histoire humaine, celle d'un homme qui n'a jamais oublié d'où il vient. C'est à Aokas que commence l'histoire d'Idris Saadli. Il y effectue ses premières années de scolarité avant de poursuivre son parcours universitaire en France. En 2006, il décroche un doctorat en génie électrique et électronique à l'Institut national polytechnique de Lorraine, à Nancy. Ses recherches portent notamment sur les systèmes énergétiques, les piles à combustible et les applications de l'ingénierie électrique. Après cette étape décisive, il rejoint l'Université de Guyane en qualité d'enseignant-chercheur dans les sciences de l'ingénieur et les domaines de l'énergie. Année après année, grâce à son travail, ses compétences et sa persévérance, il gravit les différents échelons de la responsabilité universitaire jusqu'à prendre la direction de l'IUT de Kourou. Cet établissement joue un rôle essentiel dans la formation des étudiants aux métiers de la maintenance industrielle, du génie électrique, des réseaux et des systèmes embarqués. Des spécialités qui répondent aux exigences d'un environnement technologique particulièrement avancé. Sous sa direction, l'Institut accompagne notamment l'évolution des formations vers le Bachelor universitaire de technologie (BUT), un cursus de trois années après le baccalauréat, tout en développant les liens entre l'université et le monde professionnel. Les stages, les formations en alternance et les partenariats avec les acteurs industriels permettent aux étudiants de se rapprocher des réalités du terrain, notamment dans l'environnement du Centre spatial guyanais, où interviennent des organismes et des entreprises comme le CNES et ArianeGroup. Loin de se limiter à ses responsabilités administratives et pédagogiques, le Dr Saadli poursuit également ses activités de recherche au sein du laboratoire des sciences de l'ingénieur en Guyane. Il s'intéresse notamment à l'hydrogène, aux piles à combustible et aux énergies renouvelables adaptées aux particularités du climat tropical. Un parcours scientifique riche, qui témoigne d'une compétence construite dans la durée et d'une passion pour la transmission du savoir. Nous avons eu le plaisir de partager plusieurs randonnées avec le Dr Idris Saadli. Des moments privilégiés qui nous ont permis de découvrir, au-delà du scientifique et du responsable universitaire, un homme profondément attaché à son pays. Au fil de nos marches, nous avons énormément échangé. Nous avons parlé de science, de recherche, de l'avenir de l'Algérie et surtout de cette Algérie qu'il aime profondément et à laquelle il souhaiterait pouvoir apporter sa contribution pour faire rayonner davantage son savoir et ses compétences. Ces randonnées lui ont aussi permis de découvrir un autre visage de son pays natal : une Algérie sauvage, généreuse et magnifique, celle de nos montagnes, de nos paysages préservés, de nos sentiers et de cette nature exceptionnelle qui mérite d'être mieux connue et valorisée. Nous avons alors compris qu'au-delà de ses responsabilités et de son parcours international, Idris reste un homme sensible à ses origines, à son territoire et à cette terre qui l'a vu grandir. Car on peut parcourir le monde, travailler dans les plus grandes institutions et côtoyer les technologies les plus avancées sans jamais perdre le lien avec sa terre natale. Et c'est peut-être là l'une des plus belles dimensions de son histoire. Le parcours d'Idris Saadli prend une dimension encore plus remarquable lorsqu'on le rapproche de celui d'un autre enfant d'Aokas : l'ingénieur Karim Bouchoucha, qui exerce aux États-Unis en qualité de directeur de projets logiciels au Centre spatial Kennedy de la NASA, en Floride, et participe à des équipes techniques liées au programme spatial Artemis.

D'UN CÔTÉ, LA GUYANE FRANÇAISE ET L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS ; DE L'AUTRE, LES ÉTATS-UNIS ET LA NASA.

Deux trajectoires, deux destinations et deux univers scientifiques de premier plan, mais une même origine : Aokas. Voilà qui devrait nous faire réfléchir sur le potentiel humain de nos petites villes et de nos villages. Derrière les rues que nous connaissons, les écoles de notre enfance et les montagnes qui entourent nos localités, se cachent parfois des talents capables de contribuer aux plus grandes réalisations de l'humanité.Il ne faut jamais sous-estimer la richesse humaine de nos territoires. Le parcours du Dr Idris Saadli mérite d'être raconté et surtout transmis aux jeunes générations. Non pas simplement pour célébrer un titre ou une fonction, mais pour montrer ce que le travail, les études, la persévérance et la passion peuvent permettre d'accomplir. À nos jeunes qui doutent parfois de leur avenir, son histoire rappelle que les horizons peuvent être immenses, même lorsqu'on vient d'une petite ville. À nos étudiants, elle rappelle que le savoir demeure l'un des plus beaux passeports pour découvrir le monde. Et à notre pays, elle rappelle combien ses compétences humaines constituent une richesse précieuse. L'Algérie a besoin de ses talents, de ses chercheurs, de ses ingénieurs et de ses universitaires. Elle a besoin de ces femmes et de ces hommes qui, partout dans le monde, portent haut les couleurs du savoir et de l'excellence. Nous espérons que des passerelles pourront se multiplier entre nos compétences établies à l'étranger et nos universités, nos centres de recherche et nos jeunes étudiants. Car le véritable rayonnement d'une nation se mesure aussi à sa capacité à valoriser ses enfants, à partager leurs expériences et à transformer leurs réussites individuelles en opportunités collectives. Aujourd'hui, nous avons une pensée particulière pour cet enfant d'Aokas qui, après avoir parcouru les chemins du savoir, contribue à la formation des compétences dans l'environnement de l'une des plus grandes aventures technologiques de notre époque. De nos sentiers de montagne aux pistes de lancement de Kourou, le chemin parcouru par Idris Saadli est une belle leçon d'ambition et d'attachement aux racines. Aokas peut être fière de ses enfants. Béjaïa peut être fière de ses compétences. Et l'Algérie peut être fière de ces femmes et de ces hommes qui, sous d'autres cieux, continuent de faire vivre l'excellence algérienne.

L'EXPRESSION

AVANT-PREMIÈRE DE ENIGMA À LA CINÉMATHÈQUE ALGÉRIENNE

Hommage à l'inspecteur Tahar et l'apprenti

La Cinémathèque algérienne, sise à la rue Larbi Ben M'hidi, a abrité, jeudi dernier, un film algérien de Hakim Traidia, mêlant le fantastique au réel.

À l'heure des technologies de pointe et des mondes parallèles inventés grâce à la machine, un film inspiré de cet univers et pensé sur l'idée de Yahia Mouzahem et Hakim Traidia est né. Ce film comprend Îune brochette d'acteurs entre ici et les Pays Bas, où vit Hakim Traidia. L'on a pu ainsi découvrir dans ce long-métrage algéro-néerlandais des comédiens tels Abdelkrim Derradji, Hakim Traïdia, Fodil Assoul et Mustapha Laribi et Mouni Berah.

Des comédiens qui évoluent principalement dans les feuilletons télé et que le public s'est habitué à voir uniquement au mois de Ramaddhan. ÉnigmEa, le titre de ce film hydrique raconte l'hisotire d'un jeune homme, Mouloud qui rêve de réconcilier son père avec son ami pour pouvoir reprendre la scène et jouer à nouveau le tendem de l'inspecteur Tahar et son apprenti.

En attendant, en froid, ces derniers travaillent dans un théâtre où l'un est homme de ménage et l'autre régisseur de plateau...Mouloud vit dans un milieu social modeste entouré de sa soeur agronome et sa mère femme au foyer.

Mouloud joue aux jeux vidéo et semble être un as dans son domaine, bien que ses parents ne voient en lui qu'un garçon oisif au chômage. Mais cette vie rangée sera bientôt bousculée par un nouveau jeu dangereux qui tombera entre ses mains. Enigma permet de matérialiser des personnes bien réelles en avatar et les renvoie vers un autre monde pour résoudre un problème... Mouloud décide sans attendre d'envoyer son père et son oncle dans la peau de leurs idoles, «l'inspecteur Tahar» et son «apprenti».

Ces derniers sont ainsi campés par Hakim Traidia et Fodil Assoul qui réussissent à interpréter ce duo mythique tout en s'inspirant, par certains clins d'oeil, au fameux film Les vacances de l'inspecteur Tahar.

Une imitation par les gestes et la voix, rappelant à notre présent combien ces deux personnages ont compté et surtout marqué l'histoire du septième art en Algérie par leur humour et authenticité avant-gardiste.

Ce que le film de Traidia ne réussit pas à atteindre cependant car un peu trop plat. En réalité, rien n'égale l'autre film culte qui respirait la liberté et l'audace créative, même si le film de Hakim Traidia se veut original de par l'idée de départ du scénario mais qui se termine par ce film aussi simple et pauvre par sa mise en scène. Le réalisateur qui avoue avoir fait ce film avec très peu de budget nous aura rappelé au moins, à la mémoire le génie qu'était Hadj Abderrahmane et son apprenti fétiche qui resteront marqués de façon indélébile dans l'esprit des algériens, comme un patrimoine vivant à sauvegarder. Et c'est ce qu'a fait Hakim Tradia à sa façon et avec son mince budget. Ou quand le passé est invoqué sous un regard novateur, avec tentative de science-fiction plutôt loufoque et décalée.

Résultat: Un petit film bon enfant, avec des comédiens au ton juste qui ont su malgré tout, revisiter une des figures phares de la gloire du cinéma d'antan... d'où la raison peut être du gros monde qui s'est déplacé à la cinémathèque, sachant que le film Les vacances de l'inspecteur Tahar est le film qui avait battu tous les records d'audience à sa sortie dans les années 1980. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui pour le septième art algérien hélas...

En effet, L'inspecteur Tahar, incarné par Hadj Abderrahmane au côté de Yahia Benmabrouk (l'apprenti), détient l'un des plus grands succès populaires de l'histoire du cinéma et de la télévision en Algérie. Aujourd'hui, 40 ans, plus tard, pourtant, certaines scènes de ce film culte sont censurées.

À qui la faute? Acteur et réalisateur algéro-néerlandais où l'histoire est transposée en second lieu, Hakim Traidia continue ainsi à questionner, de par son regard naïf, le monde qui nous entoure, avec une pointe teintée de nostalgie…

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AHMED ATTAF :

« La Palestine est une cause centrale et cruciale constituant un élément essentiel de l'équation de la sécurité et de la stabilité régionales »

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a réaffirmé, jeudi, la position constante et claire de l'Algérie à l'égard de la cause palestinienne, en tant que cause "centrale et cruciale" constituant un élément essentiel de l'équation de la sécurité et de la stabilité régionales.



Lors d'une conférence de presse qu'il a animée au siège du ministère des Affaires étrangères, M. Attaf a précisé que "la position de l'Algérie demeure constante et claire, partant du principe que la cause palestinienne n'est pas un simple détail dans la liste des questions de la région, mais une cause centrale et cruciale constituant un élément essentiel de l'équation de la sécurité et de la stabilité régionales". Dans un contexte international marqué par la multiplication des tentatives visant à occulter cette réalité, à la contourner et à passer outre les droits nationaux du peuple palestinien, M. Attaf a rappelé ce que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ne cesse de souligner, à savoir "l'attachement de l'Algérie au droit du peuple palestinien à établir son Etat indépendant et souverain, avec El-Qods comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale". "Comment peut-on parler de sécurité et de stabilité régionales durables alors que le peuple palestinien demeure privé de ses droits nationaux légitimes, que l'occupation persiste et que les souffrances des civils se poursuivent?", a déploré le ministre d'Etat. Par ailleurs, "les développements dans la région du Golfe et de la mer Rouge exigent également la plus grande prudence et un sens aigu de responsabilité", a poursuivi M. Attaf, assurant que l'Algérie "suit avec une profonde inquiétude les répercussions de l'escalade qui touche les pays de la région et réitère sa solidarité avec les pays victimes d'agressions ou de menaces contre leur sécurité, leur souveraineté et leur intégrité territoriale". Dans ce cadre, le ministre d'Etat a rappelé "la condamnation par l'Algérie des attaques indiscriminées visant le Royaume d'Arabie saoudite et ciblant ses infrastructures vitales et civiles", réaffirmant "le soutien et la pleine solidarité de l'Algérie avec le Royaume dans la défense de sa souveraineté, de sa sécurité et de l'intégrité de son territoire". "La région n'a pas besoin de nouveaux foyers de tension, mais a plutôt un besoin urgent d'un arrêt immédiat de l'escalade, de faire prévaloir la raison et de trouver des solutions politiques aux problèmes existants à travers un dialogue constructif entre ses pays", a-t-il soutenu, soulignant, par ailleurs, que "les tentatives visant à porter atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du Yémen et de la Somalie, ainsi qu'à attiser les divisions et les conflits entre les citoyens d'un même pays, menées par des puissances étrangères aux agendas suspects, méritent une ferme condamnation et exigent de renouveler notre soutien à l'unité et à l'intégrité des deux pays frères".

GAZA

Deux employés de Médecins Sans Frontières tués dans une frappe sioniste

Deux employés de Médecins Sans Frontières (MSF), tous deux chargés de la sécurité, ont été tués vendredi soir dans une frappe israélienne ayant visé l'une des cliniques de l'organisation dans la bande de Gaza, a annoncé l'organisation humanitaire, dans une publication sur le réseau social américain X. MSF s'est déclarée « bouleversée et indignée » par la mort de ses deux collaborateurs, affirmant qu'il s'agissait d'une « attaque directe contre MSF ». L'organisation a également indiqué que le bilan de ses personnels tués à Gaza s'élevait désormais à 17 personnes. « Nos centres de santé étaient clairement identifiables par notre logo, et leurs coordonnées avaient été communiquées à l'armée israélienne, qui en avait connaissance », a indiqué MSF sur X. Selon le ministère de la Santé de Gaza, les violations israéliennes de l'accord de cessez-le-feu ont fait 1 705 morts et 6 163 blessés palestiniens depuis son entrée en vigueur en octobre 2025 et jusqu'à jeudi.

L'ARMÉE ISRAÉLIENNE AURAIT LARGEMENT UTILISÉ DES PALESTINIENS COMME BOUCLIERS HUMAINS

Des soldats de l'occupation sioniste ont largement utilisé des civils palestiniens comme boucliers humains au sein de différentes unités militaires pendant la guerre dans la bande de Gaza, avec l'encouragement de leurs commandants, vendredi selon le Wall Street Journal (WSJ). S'appuyant sur des entretiens avec des soldats sionistes, les conclusions du quotidien corroborent une enquête diffusée sur les médias de l'occupations. Des soldats et des officiers identifiés y ont décrit l'utilisation de Palestiniens pour fouiller des tunnels et des bâtiments, dans un contexte de pénurie de drones et de chiens de l'unité militaire Oketz. Des soldats ont déclaré au Wall Street Journal que cette pratique, surnommée le « protocole du moustique », avait notamment consisté à contraindre un jeune Palestinien présentant des signes de handicap mental, battu et les yeux bandés, à fouiller des placards et des matelas à la recherche d'explosifs, dans le quartier de Choujaïya, à l'été 2024, avant de le relâcher dans une zone de combats actifs. Un autre soldat a raconté avoir vu des militaires contraindre un Palestinien à entrer dans des bâtiments à Jabalia, en novembre 2024. « Lorsque nous avons demandé si nous pouvions avoir deux chiens, les commandants ont répondu non, mais que nous aurions un moustique. Il a un peu pleuré. Il était évident qu'il n'était pas membre du Hamas », a déclaré le premier soldat au quotidien. Un responsable militaire israélien a indiqué au Wall Street Journal que les autorités enquêtaient sur 10 cas présumés d'utilisation de boucliers humains à Gaza et six autres en Cisjordanie occupée. Le quotidien a relevé que ces révélations avaient provoqué une réaction dans l'entité sioniste. Des responsables, dont le ministre de la Défense de l'armée de l'occupation, et le chef de l'opposition, Avigdor Lieberman, qui a qualifié le reportage de « diffamation sanglante », ont tenté d'empêcher sa diffusion, invoquant des craintes pour la réputation et la sécurité de l'entité sioniste ainsi que pour la situation juridique des soldats criminels sionistes à l'étranger. Depuis octobre 2023, la guerre menée par Israël dans la bande de Gaza a fait environ 75 000 morts palestiniens et plus de 176 000 blessés, selon les chiffres rapportés dans le texte source, dont une majorité de femmes et d'enfants. Environ 90 % des infrastructures de l'enclave ont également été détruites. Des dizaines de milliers de fidèles accomplissent la prière du vendredi à la mosquée Al-Aqsa Des dizaines de milliers de Palestiniens ont accompli, vendredi, la prière hebdomadaire à la mosquée Al-Aqsa, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Citant le gouvernorat d'El Qods occupée, l'agence a indiqué que des dizaines de milliers de fidèles avaient réussi à accéder à la mosquée Al-Aqsa pour accomplir la prière du vendredi, malgré les restrictions et le renforcement des mesures imposées par l'occupation sioniste aux abords de la Vieille Ville et aux portes de la mosquée. Il convient de rappeler que l'occupation sioniste interdit depuis plus de trois ans aux habitants de la Cisjordanie occupée et de la bande de Ghaza d'entrer dans la ville d'El Qods occupée et d'accomplir la prière du vendredi à la mosquée Al-Aqsa.

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Appels à une mobilisation internationale pour mettre fin à l'agression sioniste

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre de chaque année, intervient dans un contexte marqué par la poursuite de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza et l'intensification des violations en Cisjordanie et à El Qods occupée, alors que le peuple palestinien continue de faire preuve de résilience et de s'attacher à sa terre et à ses droits légitimes, suscitant des appels à une mobilisation internationale accrue pour mettre un terme aux crimes de l'occupation et traduire leurs auteurs devant les juridictions internationales. Dans ce contexte, le directeur du Centre d'études palestinien Al-Zaytouna, Mohsen Saleh, a souligné, dans une déclaration à l'APS, que la célébration de cette journée, instituée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1977 constitue une occasion de renouveler la solidarité avec le peuple palestinien et de "réaffirmer la justesse de sa cause ainsi que son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant avec El Qods pour capitale", appelant à traduire "les positions de solidarité en mesures concrètes". Il a indiqué que le peuple palestinien continue de faire preuve de résilience et de rejeter les plans de déplacement forcé, malgré l'agression, les massacres et les destructions massives qu'il a subis, notamment dans la bande de Ghaza, où "plus de 74.000 Palestiniens, dont plus de 22.000 enfants, sont tombés en martyrs et plus de 180.000 autres ont été blessés, tandis que plus de 90 % du territoire a été détruit". Il a également relevé que la guerre génocidaire à Ghaza a entraîné "le recul du discours sioniste sur la scène internationale, face à la montée en puissance du récit palestinien et à l'élargissement de la solidarité avec la cause palestinienne, parallèlement aux procédures judiciaires engagées devant la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, qui confirment l'impossibilité de reléguer cette cause au second plan de l'agenda international". M. Saleh a exprimé l'espoir que les mutations internationales et l'élargissement de la solidarité avec le peuple palestinien contribueront à soutenir le processus de libération de la Palestine et à réaliser les aspirations de son peuple à la liberté et à l'indépendance. De son côté, l'expert en droit international et directeur du Centre palestinien des droits de l'homme, Abdelatif Khodr, a affirmé que la guerre d'extermination et de nettoyage ethnique menée par l'occupant sioniste contre la bande de Ghaza depuis octobre 2023 se poursuit, même si son intensité a relativement diminué. Il a souligné que le peuple palestinien en Cisjordanie fait également face à des agressions visant le territoire et la géographie palestiniens, à travers l'accaparement des terres agricoles par les colons sionistes, "dans le but d'imposer une nouvelle réalité coloniale". Il a, en outre, indiqué que les violations sionistes ciblent également les lieux saints musulmans, notamment la mosquée Al-Aqsa et le sanctuaire d'Ibrahim à El Khalil, ainsi que les détenus palestiniens dans les prisons de l'occupation, où ils subissent des actes de maltraitance et des restrictions contraires aux normes humanitaires les plus élémentaires. M. Khodr a par ailleurs mis en garde contre les ambitions expansionnistes du projet sioniste, estimant que le ciblage du peuple palestinien ne constitue pas sa seule finalité, ses visées dépassant les frontières de la Palestine. Il a appelé les peuples libres du monde, notamment dans les pays arabes et musulmans, à se mobiliser pour soutenir le peuple palestinien, faire face à l'occupation sioniste et poursuivre les responsables de ses crimes devant les juridictions internationales, au lieu de se limiter aux déclarations de condamnation et de dénonciation.

LE POUVOIR DU RIRE

Pourquoi c'est bon pour votre santé mentale !

Si vous êtes une personne stressée ou anxieuse, plus de rires et fous rires pourraient vous aider à vous détendre. De plus en plus d'études confirment les bienfaits du rire sur la santé mentale.



LES EFFETS IMMÉDIATS DU RIRE SUR LE CORPS ET LE CERVEAU

Un bon sens de l'humour n'est pas le remède à toutes les maladies, mais de plus en plus de recherches scientifiques révèlent les effets positifs du rire sur la santé. Il y a d'abord les effets immédiats. Quand vous commencez à rire, cela n'a pas seulement pour effet de soulager votre charge mentale. Rire provoque des changements physiques dans votre corps.

LE RIRE A POUR EFFET :

de stimuler beaucoup d'organes. Le rire améliore vos apports en oxygène dans l'air inspiré, booste le cœur, les poumons et les muscles, et augmente la production d'endorphines par le cerveau.

d'activer et d'atténuer les réponses de votre organisme au stress. Un rire joyeux permet de réguler le rythme cardiaque et la tension artérielle. Avec à la clé une sensation de relaxation intense.

de faire baisser la pression artérielle. Le rire a également pour effet de stimuler la circulation sanguine et de favoriser le relâchement musculaire, deux effets qui contribuent à réduire certains symptômes physiques du stress (tension musculaire dans le dos, maux de ventre, palpitations…).

LES BIENFAITS DU RIRE À LONG TERME

Le rire fait du bien à la tête et au corps sur le moment mais il faut savoir qu'il est bon de rire souvent car sur le long terme, des effets ont été observés :

une amélioration du fonctionnement du système immunitaire. Les pensées négatives déclenchent des réactions chimiques qui peuvent nuire à l'organisme en lui apportant davantage de stress, ce qui fragilise les défenses immunitaires. A l'inverse, les pensées positives permettent de libérer des neuropeptides qui aident à lutter contre le stress et possiblement contre d'autres maladies plus graves. Un soulagement des douleurs. Le rire pourrait atténuer la douleur en favorisant la production de substances antalgiques naturelles par le corps. Une plus grande confiance en soi. Rire peut aider à surmonter des situations difficiles et à socialiser avec d'autres personnes. Une amélioration de l'humeur. De plus en plus de personnes sont confrontées à la dépression, une maladie qui peut être favorisée par les maladies chroniques. Le rire permet de réduire les symptômes du stress, de la dépression et de l'anxiété. Après avoir ri, on se sent plus heureux. Le rire peut aussi améliorer son estime de soi.

10 bonnes raisons de faire du sport en hiver

La motivation pour faire du sport en hiver est souvent plus difficile à trouver qu'en été : il fait froid, il fait noir rapidement et notre corps fonctionne au ralenti. Pourtant, certains des bienfaits du sport sont démultipliés en hiver.

IL LUTTE CONTRE LA DÉPRIME

En été comme en hiver, l'organisme sécrète des endorphines, de la dopamine et de la sérotonine sous l'effet du sport. La sécrétion de ces neurotransmetteurs permet de se sentir bien dans son corps et dans sa tête. Ce qui est bien utile en hiver, lorsque la déprime hivernale guette.

IL FAIT BRÛLER PLUS DE CALORIES

Faire du sport en hiver (à condition que ce ne soit pas en salle), permet de brûler plus de calories car lorsque l'organisme est exposé au froid, il augmente son métabolisme, c'est-à-dire qu'il a besoin de produire plus d'énergie. En conséquence, il brûle davantage de calories, ce qui favorise la perte de poids.

IL EST BON POUR LE COEUR

Face aux basses températures, le coeur doit augmenter ses capacité cardiaques, ce qui le muscle davantage. Faire du sport en hiver c'est donc avoir la garantie d'un cœur en meilleure santé moins sujet aux maladies cardio-vasculaires et à l'hypertension artérielle. Attention toutefois aux personnes fragiles du coeur qui doivent impérativement consulter leur médecin avant de faire du sport dans le froid.

IL PERMET DE LUTTER CONTRE LES INFECTIONS

Le sport pratiqué par temps froid stimulerait les défenses immunitaires en augmentant le nombre de globules blancs, ce qui permet d'éviter d'attraper les virus et bactéries de la saison hivernale. Sortir faire du sport par temps froid ne fait donc pas tomber malade, bien au contraire...

IL SERT À FAIRE LE PLEIN DE VITAMINE D

La vitamine D participe à une bonne santé : elle consolide les os et renforce la masse musculaire. Elle ne peut être synthétisée par l'organisme que grâce à une exposition régulière à la lumière du jour. En hiver, le seul moyen de synthétiser la vitamine D est de sortir de chez soi durant la journée pour prendre un bon bol d'air, qui sera d'autant plus bénéfique s'il est associé à une activité physique.

IL SOULAGE LES DOULEURS PHYSIQUES

Le sport est recommandé pour soulager certaines douleurs. A contrario, arrêter le sport brutalement, ce qui est bien souvent le cas en hiver, rend les muscles moins robustes, provoque une perte d'endurance et de force, et rend le corps plus sujet aux douleurs musculo-squelettiques.

IL AMÉLIORE LE SOMMEIL

Le sport réduit les troubles du sommeil à condition d'être pratiqué avant 19h. Il permet, en début de journée, de bien la commencer, et en fin de journée d'évacuer les tensions accumulées. Le sport crée une bonne fatigue ce qui favorise un sommeil réparateur de qualité, été comme hiver.

IL PERMET DE S'OUVRIR À DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Le sport en hiver est une occasion de découvrir de nouvelles activités comme la marche nordique ou le patin à glaces par exemples. Pour ceux qui ont un sport de prédilection, sachez que la plupart des sports peuvent continuer d'être pratiqués en hiver. C'est le cas de la natation par exemple avec les piscines chauffées.

IL RENFORCE LE DOS

Les douleurs dans le bas du dos sont parfois le résultat d'un manque d'exercice physique. La pratique d'activités sportives hivernales favoriserait une meilleure santé du dos : c'est le cas du ski alpin qui sollicite de manière significative les articulations du dos et du bas du corps.

IL PERMET DE MAINTENIR LE LIEN

Pratiquer un sport en hiver permet de rester connecté à l'extérieur plutôt que de rester enfermé chez soi. Aller courir avec un(e) ami(e), se rendre à la piscine, faire du tennis en salle ou en extérieur, partir au ski entre amis, etc. est à la fois bon pour les muscles et le mental mais cela permet aussi d'entretenir les liens sociaux.

SUCRE CACHÉ

Où se trouve-t-il dans votre alimentation ?

Chips, ketchup, pizza surgelée… Ces aliments a priori salés sont en fait des aliments qui contiennent beaucoup de sucre. Il est important de reconnaître les sucres cachés pour éviter une consommation excessive de sucres.

DES SUCRES PRÉSENTS DANS LES PRODUITS INDUSTRIELS

« Les sucres libres ou cachés : ce sont les sucres ajoutés aux aliments par le fabricant, la personne qui prépare les aliments ou le consommateur, mais aussi les sucres naturellement présents dans le miel, les sirops, les jus de fruits (jus à base de concentrés, les nectars, les boissons aux fruits) » explique MGC Prévention. Or, l'Organisation mondiale de la Santé recommande de limiter la consommation de ces sucres cachés à moins de 10 % de l'apport énergétique total chez l'adulte. Cela correspond à 50 g de sucre, soit environ 12 cuillères à café.

Ces sucres cachés sont ajoutés par les industriels en tant qu'additif alimentaire : conservateur, épaississant, fermentescible (fermentation par le sucre). Ce sucre « agit comme exhausteur de goût, c'est-à-dire qu'il permet de donner un goût attractif au produit pour un coût moindre. C'est pour cette raison qu'il est très apprécié des industriels ! » précise une psycho-diététicienne et thérapeute de l'alimentation.

On trouve ainsi ces sucres cachés dans :

Les céréales du petit-déjeuner les desserts lactés, les sodas, les biscuits, les crèmes glacées, les pizzas surgelées, les plats cuisinés, les sauces, les soupes en boîte, les biscuits apéritifs, les sandwichs, les biscottes…

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE CONSOMMATION EXCESSIVE DE SUCRE AJOUTÉ ?

Les sucres ajoutés ont un impact délétère sur notre organisme. « Tout d'abord, une consommation excessive de sucre favorise la prise de poids et l'obésité. Le sucre apporte des calories vides, sans intérêt nutritionnel, qui s'accumulent sous forme de graisse, en particulier au niveau abdominal » développe une diététicienne et nutritionniste. La prise de poids se caractérise par une résistance à l'insuline, une hypertension artérielle qui, à long terme, augmentent le risque de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires. Le sucre en excès a également un impact sur la santé buccodentaire. Les régimes riches en aliments ultra-transformés sont Ils « sont associés à un risque accru de dépression, d'anxiété et de déclin cognitif » précise la spécialiste.

Selection du jour

TF1

21h10

Oppenheimer



Avec Cillian Murphy, Emily Blunt, Matt Damon, Robert Downey Jr., Florence Pugh, Kenneth Branagh, Gary Oldman, Jack Quaid, Josh Hartnett, Gustaf Skarsg rd, Olivia Thirlby, Benny Safdie, Michael Angarano, David Krumholtz, Mathew Modine

n 1942, convaincus que l'Allemagne nazie est en train de développer une arme nucléaire, les États-Unis initient, dans le plus grand secret, le «Projet Manhattan» destiné à mettre au point la première bombe atomique de l'histoire. Pour piloter ce dispositif, le gouvernement engage J. Robert Oppenheimer, brillant physicien, qui sera bientôt surnommé «le père de la bombe atomique».

C5

21h05

C dans l'air spéciale

Présenté par : Caroline Roux

Blocage du détroit d'Ormuz, exploitation des fonds marins, retour de la rhétorique nucléaire... à la surface des océans comme sous les mers se joue une nouvelle compétition décisive pour l'équilibre du monde. Sous-marins, drones, câbles de communication, routes commerciales et ressources marines : les grandes puissances cherchent à étendre leur influence sur des espaces essentiels à nos vies. De l'Atlantique Nord à la mer de Chine, cette enquête explore les ambitions russes et chinoises, les nouvelles technologies sous-marines et les stratégies de contrôle des échanges mondiaux. Comment ces rivalités affectent-elles nos approvisionnements, nos communications et notre souveraineté ?



M6

21h10

Capital

Présenté par : Julien Courbet

Au sommaire : «Achat en ligne, business des colis : révélations sur les nouveaux pièges qui vous coûtent cher». Après le Black Friday, enquête sur les fausses promotions et les sites frauduleux. - «Faux conseiller bancaire : enquête sur le casse du siècle». Des escrocs manipulent leurs victimes pour vider leurs comptes. Une fraude qui dépasse 500 millions d'euros par an. - «Ma maison surveillée 24h/24 : quel est le vrai prix de la sécurité ?». Alarmes, caméras et télésurveillance séduisent les Français. Mais ces dispositifs coûteux sont-ils vraiment efficaces ?



France 2

21h10

L'amour ouf



Avec Adèle Exarchopoulos, François Civil, Mallory Wanecque, Malik Frikah, Benoît Poelvoorde, Vincent Lacoste, Jean-Pascal Zadi, Elodie Bouchez, Alain Chabat, Raphael Quenard, Anthony Bajon, Karim Leklou, Emmanuel Dehaene, Nicolas Wanczycki, Laura Masci

Les années 1980, dans le Nord de la France. Jackie et Clotaire grandissent entre les bancs du lycée et les docks du port. Elle étudie, il traîne. Et puis leurs destins se croisent et c'est l'amour fou. La vie s'efforcera de les séparer mais rien n'y fait : ces deux-là sont comme les deux ventricules du même coeur.

France 3

21h10

Saint-Pierre



Avec Allan Hawco, Joséphine Jobert, James Purefoy, Benz Antoine, Erika Prevost, Jean-Michel Le Gal, Ayesha Mansur Gonsalves, Vanessa Matsui, Eric Johnson, Sameer Jafar

Après avoir arrêté le Premier ministre de Terre-Neuve, le lieutenant Donald Fitzpatrick, alias Fitz, s'est exilé à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'arrivée de Fitz perturbe la vie de la capitaine Geneviève Archambault, dite Arch, une Parisienne installée à Saint-Pierre pour des raisons mystérieuses. Ces deux officiers chevronnés aux méthodes et compétences policières très différentes vont devoir collaborer lorsqu'un milliardaire est retrouvé décapité. Ils vont enquêter sur les membres de sa famille qui n'avaient que du mépris pour la victime.

W9

21h25

NCIS

Avec Mark Harmon, David McCallum, Pej Vahdat, Diona Reasonover, Maria Bello, Sean Murray, Rocky Carroll, Brian Dietzen, Emily Wickersham, Wilmer Valderrama, Keon Alexander, Jessica Gardner, Naomi Grace, Alexa Hamilton, Cory Jacob

Le soir d'Halloween, deux hommes sont retrouvés assassinés dans les toilettes d'un relais routier. L'un est un quartier-maître, l'autre un dénommé Anderson Kohl. Torres avait connu Kohl au centre de formation de la police et s'était lié d'amitié avec lui avant de le perdre de vue quand ce dernier s'en était fait renvoyer. À en juger par ses voitures et son appartement de grand luxe, Kohl était devenu millionnaire. Rachel Brentwood, sa propriétaire dit tout ignorer du métier et de la vie de Kohl qui était un locataire très discret.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e- mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siége social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail :agence.reqie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustrations adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie




















